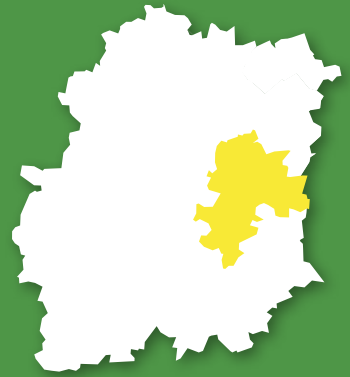


2020

ATLAS DE L'OFFRE TOURISTIQUE

CC DU VAL D'ESSONNE



Accessibilité



Découverte



Nature



Hébergement



Affaires



ÉDITO

Département aux multiples facettes, symbolisé par sa diversité patrimoniale et paysagère, par des dynamiques tant urbaines que rurales, le tourisme essonnien doit se penser et s'organiser à l'échelle des territoires intercommunaux en collaboration avec les acteurs départementaux.

C'est dans cet esprit que le Département de l'Essonne a souhaité axer son travail en faveur des EPCI et adapter son intervention selon leurs spécificités propres. Base fondamentale dans le développement de votre tourisme, la connaissance de votre offre et de vos aménités constitue une première étape.

Ainsi, par cet atlas, le Comité Départemental du Tourisme et le Département de l'Essonne souhaitent accompagner les territoires intercommunaux dans leur nouveau rôle clé en faveur du développement touristique.

Outil d'informations, de communication et de travail, l'atlas de l'offre touristique recense et analyse les potentiels en matière de tourisme. Il se propose de dessiner le portrait touristique de votre territoire afin d'identifier ses enjeux de développement.

Le Département de l'Essonne et le CDT traduisent ainsi concrètement l'un des enjeux prioritaires de la stratégie touristique départementale et affirment leur soutien auprès des EPCI dans la valorisation de leur territoire.

Directrice de publication :

Aurélie GROS

Réalisation : Pôle Projets CDT – Ghislain FENOUIL, Daiane SENO ALVES, Rémi SALAUN, Stéphane BIENVAULT

Conception graphique :

Rivage Création, Ali BAHAOUI

Cartographie et impression : CD91



Aurélie Gros
Présidente du
Comité départemental
du tourisme



François Durovray
Président du
Département
de l'Essonne



SOMMAIRE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DES ATLAS TOURISTIQUES	4
---	----------

AVANT-PROPOS	6
---------------------------	----------

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DURABLE DU TOURISME	6
--	---

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	7
---	----------

1. LOCALISATION ET LIMITES	7
----------------------------------	---

2. ORGANISATION TERRITORIALE ET GOUVERNANCE LOCALE	7
--	---

3. ASPECTS HISTORIQUES	8
------------------------------	---

4. DYNAMIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE	9
-------------------------------------	---

5. CONDITIONS NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES	9
---	---

6. STATUTS DE PROTECTION	10
--------------------------------	----

DIAGNOSTIC TOURISTIQUE	11
-------------------------------------	-----------



L'ACCESSIBILITÉ ET L'ACCUEIL TOURISTIQUES	13
--	-----------

1. Les réseaux de transports	5
------------------------------------	---

2. La signalisation et la signalétique touristiques	15
---	----

3. Les points d'informations touristiques	15
---	----

4. Les labels	15
---------------------	----



L'OFFRE DE DÉCOUVERTE TOURISTIQUE	17
--	-----------

1. Les sites touristiques	19
---------------------------------	----

2. Les savoir-faire essonniers	20
--------------------------------------	----



L'OFFRE NATURE	23
-----------------------------	-----------

1. Les marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine	25
--	----

2. La moyenne vallée de l'Essonne	25
---	----

3. Un territoire marqué par la forêt	26
--	----

4. Un déficit d'hébergements touristiques pour construire une offre nature	26
--	----

5. Le slow tourisme, une opportunité à saisir	27
---	----



L'OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	29
--	-----------

1. Les hôtels et les résidences de tourisme	31
---	----

2. Les campings	31
-----------------------	----

3. Les hébergements insolites	32
-------------------------------------	----

4. Les hébergements chez l'habitant	32
---	----

5. Les résidences secondaires et les logements Airbnb	32
---	----



TOURISME D'AFFAIRE ET MICE	35
---	-----------

1. Une offre de salles limitée	37
--------------------------------------	----

2. Une offre à renforcer pour répondre à une demande locale	37
---	----

RÉCAPITULATIF DES ANALYSES	40
---	-----------



PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DES ATLAS TOURISTIQUES

Le tourisme a fait l'objet d'une réorganisation territoriale encadrée par la loi NOTRe.

Selon l'article L134-1 du Code du Tourisme, les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent désormais de plein droit les compétences « en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité touristique [et] en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

L'évolution de l'organisation touristique territoriale entre les échelles régionale, départementale et intercommunale oblige donc à un partage éclairé de la compétence tourisme et des actions qui en découlent. Ce nouveau partage induit de nouvelles missions pour les EPCI intégrant petit à petit l'activité touristique dans leurs projets de territoire.

Dans l'objectif de leur apporter accompagnement, conseils et soutien, le nouveau schéma départemental de développement du tourisme 2018-2021 (SDDT) a été adopté en novembre 2018. Le SDDT intègre la nécessité d'une plus forte collaboration entre le Département et les EPCI, qui sont des acteurs majeurs du développement touristique territorial. Pour que cette collaboration soit efficace, il est essentiel de se doter d'outils d'analyse touristique.

Ainsi, dans l'objectif de compléter la carte d'identité de chaque EPCI, des diagnostics touristiques ont été élaborés dans un partenariat entre le Département et le Comité départemental du tourisme : les atlas touristiques. Ces diagnostics constituent une première approche cartographique et analytique de l'offre touristique par EPCI ; une base de travail et de réflexion pour les territoires et leurs acteurs, qu'ils soient publics ou privés. Les atlas permettent, entre autres, d'aider :

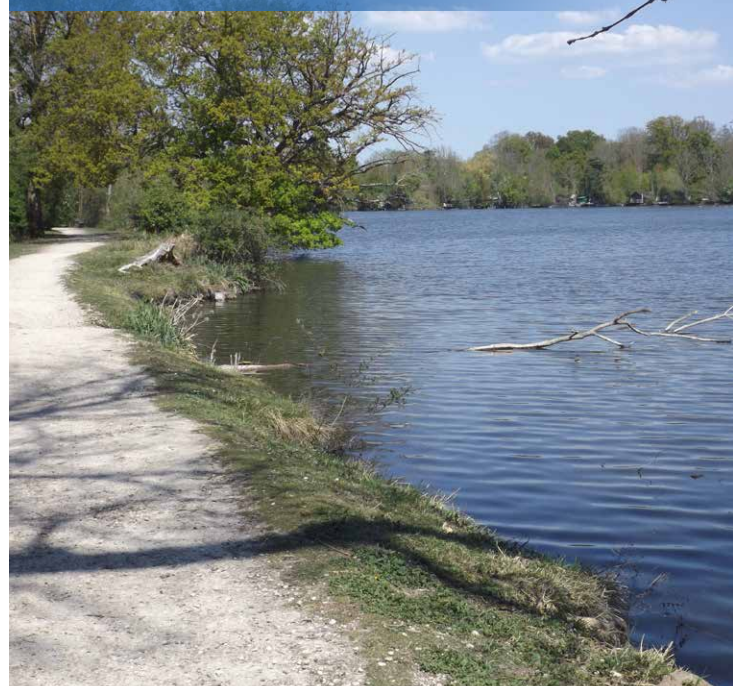
- **un EPCI à définir une stratégie touristique et un plan d'actions ;**
- **un porteur de projet privé ou public à préciser l'opportunité de son projet ;**

- **le CDT à accompagner les EPCI et les porteurs de projets en cohérence avec la stratégie touristique départementale.**

L'intégration d'un bref aperçu de l'activité touristique sur les territoires intercommunaux que proposent ces atlas touristiques, favorise la prise en compte de cette activité dans l'évaluation des projets territoriaux et des contrats de partenariats du Département.

Plus concrètement, les atlas touristiques permettent de localiser et quantifier l'activité touristique, ses services et équipements transversaux. Grâce à l'outil cartographique et des analyses interdisciplinaires, il est possible d'identifier des enjeux de développement, en croisant différentes thématiques afférentes à l'activité touristique. Le fait que le tourisme soit une activité multisectorielle nous oblige toutefois à faire des choix dans les informations et indicateurs que nous souhaitons mettre en avant.

> Les étangs de Vert-le-Petit



Ainsi, pour cette première version et au vu des objectifs mentionnés auparavant, cet atlas touristique se concentre sur cinq thématiques majeures du développement touristique :



> Les cartes thématiques

<p>ACCESSIBILITÉ ET ACCUEIL TOURISTIQUES</p>	<p>Transport individuel (axes routiers majeurs), transports en commun, information touristique (signalisation touristique, points d'informations touristiques, sites labellisés Accueil Vélo et Tourisme et Handicap).</p>
<p>OFFRE DE DÉCOUVERTE TOURISTIQUE</p>	<p>Sites touristiques patrimoniaux, sites touristiques de loisirs (îles de loisirs, golfs, sports mécaniques, fermes pédagogiques, parcs animaliers), artisans et producteurs locaux (Savoir-Faire Essonnien).</p>
<p>OFFRE NATURE</p>	<p>Randonnées pédestres et équestres, itinéraires cyclo-touristiques, patrimoine naturel remarquable, activités nature, hébergements touristiques ruraux.</p>
<p>OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE</p>	<p>Hébergements touristiques marchands, hébergements touristiques non marchands, résidences secondaires.</p>
<p>TOURISME D'AFFAIRES ET MICE</p>	<p>Hôtel avec salle de réunion, lieux de séminaire, salles de réunion.</p>

Pour chacun de ces domaines et en fonction de leurs particularités, un inventaire non-exhaustif de l'existant a été réalisé dès la fin 2018 et mis à jour courant 2019 par le CDT. Les données ont été récoltées à partir de différentes sources, dont notamment la Région Île-de-France, les EPCI, la Préfecture de l'Essonne, les communes du département, l'INSEE, la CCI, Atout France, le CRT, le CDT, Apidae, et Gîtes de France. À partir des constats issus de ces données, des analyses ont été menées afin d'évaluer la situation actuelle et d'identifier les points de progrès.

Cet atlas s'articule ainsi en deux grandes sections : une présentation de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) avec un bref diagnostic territorial, et une partie dédiée au tourisme sur le territoire qui comprend les diagnostics et analyses de l'offre touristique avec les cartes thématiques.

Ce document vous apportera des éléments pour le développement de votre stratégie de développement touristique, ou pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour votre territoire. Il s'appuie sur les principes d'un développement durable du tourisme dont la stratégie est la gestion adéquate qui se tourne vers les visiteurs, le marketing, les pratiques de gestion et la planification en général.



AVANT-PROPOS

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DURABLE DU TOURISME

De manière globale, le **développement durable du tourisme** vise **trois objectifs** stratégiques de base :

1 - Assurer la conservation des valeurs des ressources touristiques

2 - Améliorer l'expérience du visiteur

3 - Maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales à toute partie concernée par le développement du tourisme sur le territoire.

Ayant pour base ces objectifs globaux, la stratégie de développement touristique destinée à atteindre un objectif spécifique est choisie **en fonction des réalités locales et des projets de chaque territoire.**

Afin de rendre compte de l'état actuel du développement touristique, comprendre les facteurs de réussite ou d'échec et d'envisager des actions futures, l'analyse stratégique est souvent le moyen utilisé. Elle résulte de la combinaison de **trois types d'analyses** : l'analyse **environnementale**, l'analyse **d'aspirations**, et l'analyse de **ressources**.

L'analyse environnementale fait souvent l'objet de **différentes études d'impacts** qui prennent en considération les **changements sur les court et long termes dans l'environnement opérationnel**, que ce soit l'environnement physique (naturel, urbain, rural), social, économique, communautaire, etc.

L'analyse d'aspirations identifie les **parties intéressées et leurs attentes** dans le **développement du tourisme**, dans une approche intégrée de la planification et du contrôle touristiques. Dans un processus de planification touristique typique où une consultation des parties prenantes est mise en place à la fin du processus, les plans et stratégies qui en découlent ont souvent un caractère autoritaire. Ainsi, il est souhaitable de **créer assez tôt une gouvernance touristique** via des structures et des processus qui encouragent la communication et les échanges, et qui **favorisent le travail partenarial** entre les différents acteurs et la **mutualisation des moyens vers des objectifs communs**. Au-delà des acteurs touristiques, il convient de considérer également les valeurs, attitudes, craintes et attentes

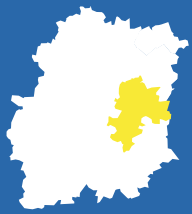
des habitants vis-à-vis du tourisme. Des ateliers et des actions de consultation sont des exemples de démarches qui peuvent être développées dans ce sens.

L'analyse de ressources identifie les **différentes ressources locales** en vue de la planification : les ressources naturelles, culturelles, humaines ; les infrastructures ; l'offre hôtelière, de loisirs, de restauration ; les services d'appui aux touristes, etc. Néanmoins, l'existence d'une offre touristique consolidée et d'une infrastructure solide n'assurent pas un futur prospère et une attractivité sur le long-terme d'une destination. Afin que le tourisme ait plus de chance d'être une activité bénéfique pour le territoire, il semble important de **développer une planification stratégique de son développement.**

Cette planification permet, entre autres, de synchroniser les politiques et les pratiques sur le terrain ainsi que d'analyser la structure du marché compétitif actuel et potentiel afin d'identifier des opportunités et des menaces éventuelles. Cet atlas cherche donc à contribuer à l'analyse stratégique de ressources et, par conséquent, à la planification stratégique du tourisme sur le territoire de la CCVE.

La planification stratégique de développement touristique doit être en accord avec la philosophie culturelle, sociale et économique locale. Elle n'est pas statique et évolue selon les exigences du marché et de différentes parties prenantes, tout comme les changements au sein de la communauté, de la société et du contexte global. Elle doit contribuer à une structure qui améliore la vie des résidents via les retombées économiques issues du tourisme, et le développement d'une infrastructure de loisirs destinées aussi bien aux résidents qu'aux visiteurs.

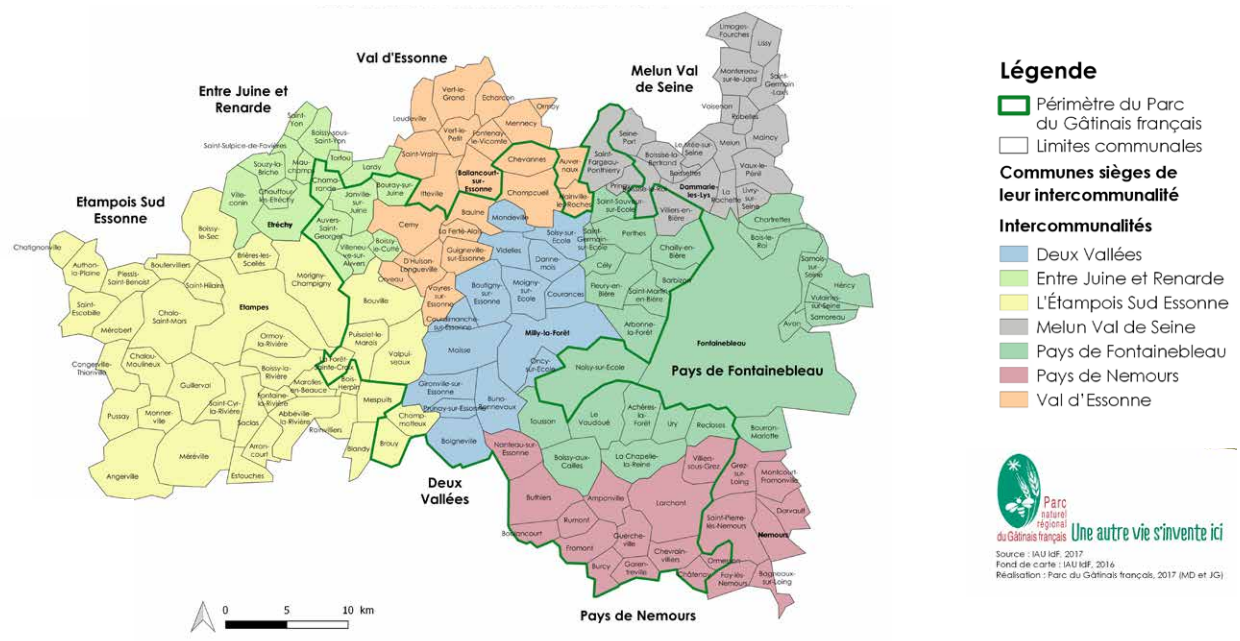
À l'ère actuelle où le tourisme est un volet important dans la plupart des politiques locales de développement, il est important d'intégrer cette activité à la planification territoriale plus vaste, et de considérer les contextes divers dans lesquels elle s'insère. Mais on doit surtout garder en tête que le développement d'un tourisme plus durable requiert de la patience, diligence et implication de long terme.



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

1. LOCALISATION ET LIMITES

La Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) se situe au sud-est du département de l'Essonne, en limite de la Communauté de Communes des Deux Vallées et la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne au sud, de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération à l'ouest, de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au nord, et de la Seine-et-Marne à l'est. Le territoire du Val d'Essonne est partiellement compris dans le Parc naturel régional du Gâtinais français.



2. ORGANISATION TERRITORIALE ET GOUVERNANCE LOCALE

La CCVE a été créée en 2002 et est composée aujourd'hui de 21 communes. Elle s'est agrandie en 2003 avec l'intégration des communes de Baulne et La Ferté-Alais, puis en 2010 de D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, Orveau et Vayres-sur-Essonne.

Aujourd'hui ce territoire de 194 km² constitue un bassin de population d'environ 60 700 habitants (population totale en 2016, source Insee). Son siège administratif se situe à Ballancourt-sur-Essonne.

Les compétences obligatoires de la Communauté de Communes sont : l'aménagement de l'espace communautaire ; les actions de développement économique, y compris la promotion du tourisme ; l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchet assimilés et GEMAPI.

Force est de constater que la compétence tourisme est exercée par la CCVE depuis sa création. Le développement durable et les chemins de randonnées constituent par ailleurs des compétences supplémentaires de l'intercommunalité, résultant d'un accord de volontés des communes membres de la Communauté de Communes.

> Liste des communes de l'intercommunalité

NOM	CODE INSEE	SUPERFICIE (ha)	POPULATION TOTALE* (2016)	Densité (hab./km ²)	NB CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
AUVERNAUX	91037	6,5	334	1	1
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	91045	11,3	7 709	6	8
BAULNE	91047	8,17	1 331	1	2
CERNY	91129	17,13	3 480	3	11
CHAMPCUEIL	91135	16,35	2 925	3	3
CHEVANNES	91159	10,23	1 700	2	8
D'HUISON-LONGUEVILLE	91198	10,04	1 539	2	1
ÉCHARCON	91204	6,81	809	1	10
FONTENAY-LE-VICOMTE	91244	6,83	1 233	1	8
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	91293	9,19	983	1	2
ITTEVILLE	91315	12,2	6 712	5	1
LA FERTÉ-ALAIS	91232	4,55	3 938	3	1
LEUDEVILLE	91332	7,84	1 477	2	1
MENNECY	91386	11,09	14 501	10	2
NAINVILLE-LES-ROCHES	91441	5,93	461	1	1
ORMOY	91648	1,88	2 038	2	2
ORVEAU	91473	4,3	203	1	1
SAINT-VRAIN	91579	11,57	3 106	3	1
VAYRES-SUR-ESSONNE	91639	8,46	986	1	1
VERT-LE-GRAND	91648	15,93	2 403	2	2
VERT-LE-PETIT	91649	6,83	2 816	3	1

*La population totale regroupe pour chaque commune sa population municipale et sa population comptée à part. Elle est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Source : Insee.

3. ASPECTS HISTORIQUES

Plusieurs découvertes de vestiges sur le territoire de la CCVE attestent de la présence d'une vie collective humaine depuis les périodes préhistoriques.

Au XX^{ème} siècle, des découvertes ont permis d'identifier pour la première fois une culture préhistorique qui a pris le nom de Culture de Cerny. La Culture de Cerny était un groupe culturel du début du néolithique moyen qui a tiré son nom de ce village essonnien. Elle a occupé l'ensemble du bassin parisien et a terminé la tradition héritée des premières populations néolithiques¹.

À certains endroits, comme à Chevannes et à Fontenay-le-Vicomte, ont été retrouvées également des traces d'habitations gallo-romaines mais les premières traces d'urbanisation datent principalement du Moyen-Âge.

Proposant un paysage varié de plaines agricoles, de forêts et de marais, le territoire devient aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles un lieu de villégiature prisé d'artistes et de bourgeois parisiens. Il profite ainsi d'une modernisation importante de ses petits

villages, comme en témoignent plusieurs demeures bourgeoises et châteaux. La Comtesse du Barry a d'ailleurs vécu à Saint-Vrain de 1775 à 1777.

Constitué surtout par des terres agricoles et des forêts, ce territoire a gardé les traces de son passé rural avec ses grandes fermes traditionnelles et ses maisons de caractère. Mais l'histoire locale est par ailleurs très liée à l'eau.

La présence de trois rivières – la Juine, l'Essonne et l'École – a permis le développement de différentes activités économiques ayant laissé des empreintes, telles que la papeterie, la minoterie et la poudrerie. Aujourd'hui la pêche a également sa place dans l'économie locale.

L'extraction passée de la tourbe a laissé émerger des plans d'eau qui constituent actuellement des espaces d'une grande valeur environnementale (cf. « Conditions naturelles et environnementales »).

Enfin, le territoire possède un passé historique et un riche patrimoine liés à des savoir-faire locaux, tels que la manufacture de porcelaine à Mennechy, ou la culture du cresson de fontaine à Vayres-sur-Essonne et D'Huisson-Longueville.

¹Source : Site Internet de la ville de Cerny.

4. DYNAMIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le Val d'Essonne se décompose en deux parties : au nord, le tissu périurbain s'est formé notamment à partir des années 1980 et est dominé par des maisons individuelles (82%). Au sud, on retrouve des milieux plus ruraux et une agriculture qui demeure un volet important de l'économie (52% de la surface du territoire est utilisée par l'agriculture) et de l'identité locale, notamment la production céréalière (Institut Paris Region, 2018). Le plateau de Vert-le-Grand est d'ailleurs reconnu comme lieu privilégié de l'agriculture et de l'innovation (projet d'écosite) par la Région Île-de-France.

Dans ce scénario, deux pôles majeurs rayonnent : Mennecy au nord et Ballancourt-sur-Essonne au centre (Institut Paris Region, 2018). L'urbanisation est d'ailleurs plus dense le long des vallées. 19 zones d'activités, telles que le parc d'activités de Montvrain à Mennecy, L'Aunaie à Ballancourt-sur-Essonne et La Belle Étoile à Ormoiy, sont recensées sur le territoire et répondent principalement à une demande locale.

La CCVE accueille 1 966 entreprises (CCI, 2019) et présente une évolution récente positive de création d'établissements. En rapport avec l'activité touristique, 25% du total des établissements en 2018 appartenaient aux secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration. En 2018, 144 établissements ont été créés dans ces mêmes secteurs, soit 25% du total (Insee, 2019).

Le territoire génère environ 13 000 emplois, dont 39,4% dans les secteurs mentionnés ci-avant (Insee, 2019). Presque la moitié des actifs (45,7%) travaille sur le territoire et le taux de chômage (8,4%) est en deçà des taux essonnien et francilien mais en progression depuis 2011 (Insee, 2019). La CCVE est aujourd'hui un territoire peu touché par la pauvreté (CD91, 2018).

Le Val d'Essonne a connu une forte poussée démographique à partir des années 1950 et sa population a triplé depuis le milieu du XX^{ème} siècle, passant de 16 800 habitants en 1962 à plus de 60 000 aujourd'hui. Actuellement cette croissance démographique est modérée et on observe un vieillissement plus marqué de la population (CD91, 2018).

5. CONDITIONS NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

Le territoire de la CCVE offre un cadre naturel varié où s'alternent paysages de vallées, de plateaux, de

coteaux boisés et de forêts (Institut Paris Region, 2018). Les vallées de l'Essonne et de la Juine traversent le territoire et sont bordées par les plateaux agricoles de Vert-le-Grand à l'ouest et de Chevannes à l'est. Un plateau boisé couvre la partie sud du territoire.

Les marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine constituent une zone humide d'une grande valeur environnementale. Ces marais tourbeux alcalins de fond de vallée forment un milieu rare et menacé dans le bassin parisien. Depuis le début des années 1990, le Conseil départemental de l'Essonne y mène une politique volontariste d'acquisition foncière, de gestion et de mise en valeur des milieux naturels.

522 hectares du territoire entrent dans le périmètre du réseau écologique européen Natura 2000, qui est divisé en deux secteurs : le marais d'Itteville et les marais de la basse vallée de l'Essonne sur les communes d'Écharçon, Fontenay-le-Vicomte, Lisses, Mennecy et Vert-le-Petit. 396 hectares de ces marais sont classés en Zone de Protection Spéciale depuis 2003 par arrêté du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, et 520 hectares sont classés en Zone Spéciale de Conservation depuis 2010.

Parmi les espaces naturels sensibles (ENS) du territoire, la Sablière du Tertre à La Ferté-Alais est incontestablement un site géologique majeur qui jouit d'une reconnaissance nationale. Datant de l'époque stampienne (environ 30 millions d'années), cette ancienne carrière d'un sable blanc et riche en silice, dit « de Fontainebleau », fut exploitée jusqu'au début du XX^{ème} siècle. À la suite des travaux de réhabilitation réalisés entre 2018 et 2019, ce site est désormais plus accessible et mieux aménagé pour des pratiques touristiques et de loisirs.

L'ensemble d'espaces naturels sensibles, forêts, étangs et cressonnières constitue 6 000 hectares d'espaces naturels, soit une superficie qui couvre 30% du territoire (Institut Paris Region, 2018). La part des surfaces urbanisées représente seulement 13% du territoire et est largement inférieure aux espaces agricoles (54%) et boisés (25%).

L'urbanisation et l'occupation du sol ont été marquées par la construction de 88 hectares entre 2008 et 2012, entraînant la disparition de 98 hectares d'espaces agricoles, forestiers et naturels, en grande partie lié à l'écosite de Vert-le-Grand (CD91, 2018).

6. STATUTS DE PROTECTION

Aujourd'hui, environ 17% du patrimoine historique et culturel du territoire de la CCVE est protégé (Institut Paris Region, 2019), soit environ 3 300 hectares de sites. Il s'agit d'un total de 16 monuments qui sont classés ou inscrits, la majorité (56%) étant du patrimoine religieux.

> Liste de protection des monuments historiques dans la CCVE

COMMUNE	INTITULÉ ET DATE	PROTECTION
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	Château du Grand-Saussay (1951)	Partiellement inscrit
BAULNE	Abri orné et polissoir (1984)	Inscrit
CERNY	Église (1948)	Inscrit
CHAMPCEUIL	Église Notre-Dame (1986)	Classé
ÉCHARCON	Château (1976)	Partiellement classé
FONTENAY-LE-VICOMTE	Église (1950)	Inscrit
ITTEVILLE	Église Saint-Germain-de-Paris (1924)	Classé
LA FERTÉ-ALAIS	Église Notre-Dame (1862)	Classé
LEUDEVILLE	Monument de la Croix-Boissée (1950)	Inscrit
MENNECY	Église (1926) ; Porte de Paris (ancienne) (1948)	Inscrit
ORMOY	Église (1926)	Inscrit
ORVEAU	Église (1965)	Inscrit
SAINTE-VRAINE	Église (1926) ; Obélisque (1948)	Inscrit
VERT-LE-GRAND	Domaine de la Saussaie (2014)	Partiellement inscrit

Source : Ministère de la Culture, 2019.

Le territoire compte également 6 sites protégés dont 2 inscrits et 4 classés, soit une couverture d'environ 12% de la superficie du territoire (Institut Paris Region, 2019). Ces protections datent principalement de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, et le classement le plus récent est celui de la vallée de la Juine et de ses abords, datant de 2003.

> Sites classés et inscrits dans la CCVE

INTITULÉ	PROTECTION	DATE
Rocher d'Orveau	SC	1951
Abords du Rocher d'Orveau	SI	1951
Vallée de la Juine	SI	1974
Parc du Château d'Écharcon	SC	1976
Moyenne vallée de l'Essonne	SC	1991
Vallée de la Juine et ses abords	SC	2003

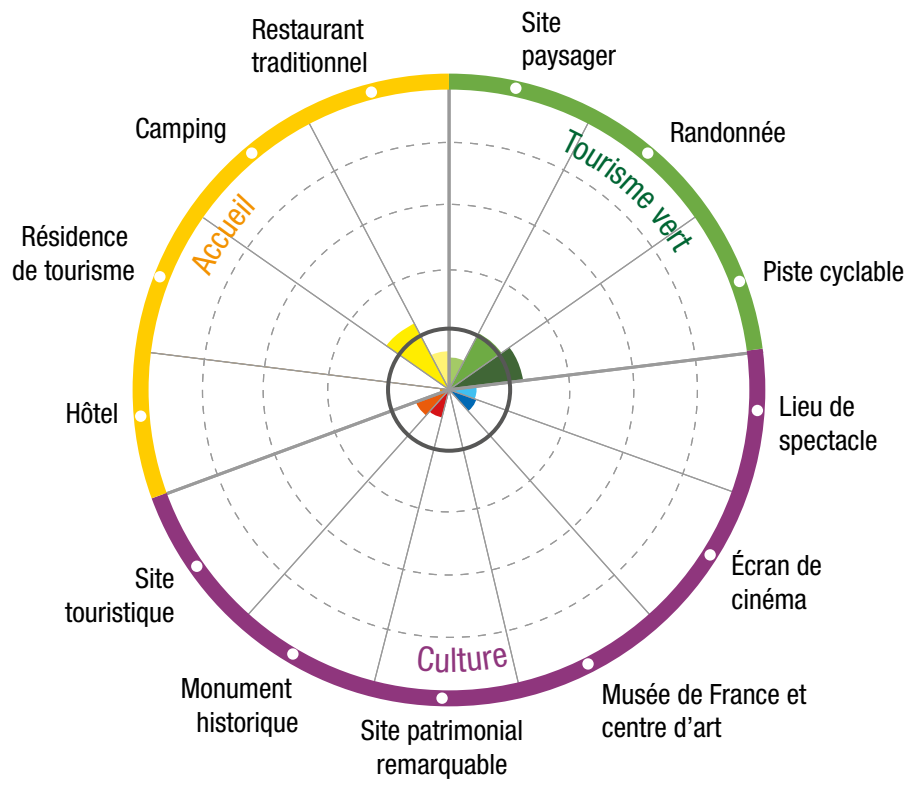
Source : Institut Paris Region, 2019.

DIAGNOSTIC TOURISTIQUE

La CCVE exerce la compétence Tourisme depuis 2002 et s'engage dans une démarche de développement du tourisme vert. En effet, les vallées de l'Essonne et de la Juine confèrent au territoire des atouts paysagers forts. Ces qualités paysagères méritent d'être valorisées afin de développer le tourisme vert aux portes de la métropole francilienne.

L'intercommunalité dispose également d'un patrimoine agricole important, entre corps de ferme et villages ruraux. Les atouts naturels et patrimoniaux de la partie sud du territoire sont par ailleurs valorisés dans le cadre des actions menées par le PNR du Gâtinais français. Ainsi, l'un des enjeux pour la CCVE est de construire une synergie avec les territoires voisins et de mettre à profit les politiques sur son territoire, particulièrement celles comprises dans les champs d'intervention du PNR.

Actuellement, l'offre locale pour la pratique du tourisme vert est égale ou supérieure à la moyenne des EPCI de grande couronne en termes de pistes cyclables et de randonnées. De nombreux circuits cyclotouristiques et pédestres permettent de découvrir les richesses naturelles du territoire. Ces aspects seront analysés dans la partie « L'offre nature ».



— Moyenne des EPCI de grande couronne

Source : Institut Paris Region, 2018.

En comparaison avec la grande couronne, le territoire possède une offre patrimoniale, culturelle et touristique inférieure à la moyenne des EPCI. Cependant, le territoire accueille un évènement majeur du département, le meeting aérien de Cerny, qui attire chaque année environ 25 000 spectateurs. Ces éléments seront abordés davantage dans l'analyse « L'offre de découverte touristique ».

L'infrastructure d'accueil des clientèles touristiques est un deuxième point faible du territoire. Bien que l'offre soit variée vis-à-vis des types d'hébergements existants, elle est peu quantitative en termes d'unités et de capacités d'accueil. La question des hébergements sera traitée dans la partie « L'offre d'hébergement touristique ».

I LES CARTES THÉMATIQUES



La carte de l'**accessibilité et de l'accueil touristiques** présente trois thèmes centraux : la **desserte du territoire** en termes de transports publics et de réseaux routiers, la **signalétique touristique** et l'**accueil des visiteurs**. Ce dernier point se décline en trois axes : la présence sur le territoire de points d'informations touristiques et/ou d'Offices de Tourisme, ainsi que de structures labellisées « Tourisme et Handicap » et « Accueil Vélo », pour lesquels le CDT est le référent départemental. Ces labels contribuent à un accueil particulier destiné à des clientèles ayant des besoins spécifiques.



Sur la carte de l'**offre de découverte touristique**, on retrouve trois thématiques : le **patrimoine**, les **loisirs** et les « **Savoir-faire essonnien** » – producteurs, artisans de l'alimentaire et artisans d'art adhérents d'une démarche de qualité et d'accueil. L'offre des sites patrimoniaux se décline entre musées, patrimoine religieux et culturel, et maisons d'artistes. L'offre des loisirs porte sur quatre types de sites principaux : îles de loisirs, golfs, sports mécaniques et ferme pédagogique/parc animalier. Les Savoir-faire essonnien sont présentés selon leur spécialité.



La carte de l'**offre nature** présente quatre volets : les **chemins doux aménagés** (pédestres, cyclables et équestre), l'offre d'**activités nature**, les **hébergements ruraux**, et des **aménagements** existants. Concernant les itinéraires de randonnées, le choix a été fait de représenter sur les atlas les itinéraires structurants à l'échelle départementale, ainsi que les chemins inscrits sur le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Ces itinéraires ont vocation à illustrer le potentiel de développement de l'offre de randonnée sur l'ensemble des territoires essonnien.



La carte de l'**offre d'hébergement touristique** présente l'ensemble des logements touristiques avec leur capacité d'accueil (lits touristiques) ainsi que le nombre de places en **résidences secondaires** du territoire, selon les communes. Sept types d'hébergements ont été recensés : **hôtels**, **chambres d'hôtes** et **meublés de tourisme**, **hébergements collectifs**, **hébergements insolites**, **campings**, et **aires de camping-cars**. Un regard est également porté sur l'offre de logements Airbnb.



L'offre autour des voyages d'affaires et le MICE¹ comprend différents types de prestations : activités participatives (sport, teambuilding...), packages séminaires (salle, hébergement et restauration), lieux événementiels, restauration, et transport. La carte **Tourisme d'affaires et le MICE** est axée sur l'**infrastructure** locale et identifie surtout les **lieux pour l'accueil d'événements professionnels**. Les autres prestations n'ont pas été ciblées pour cette étude mais peuvent faire l'objet de diagnostics futurs.



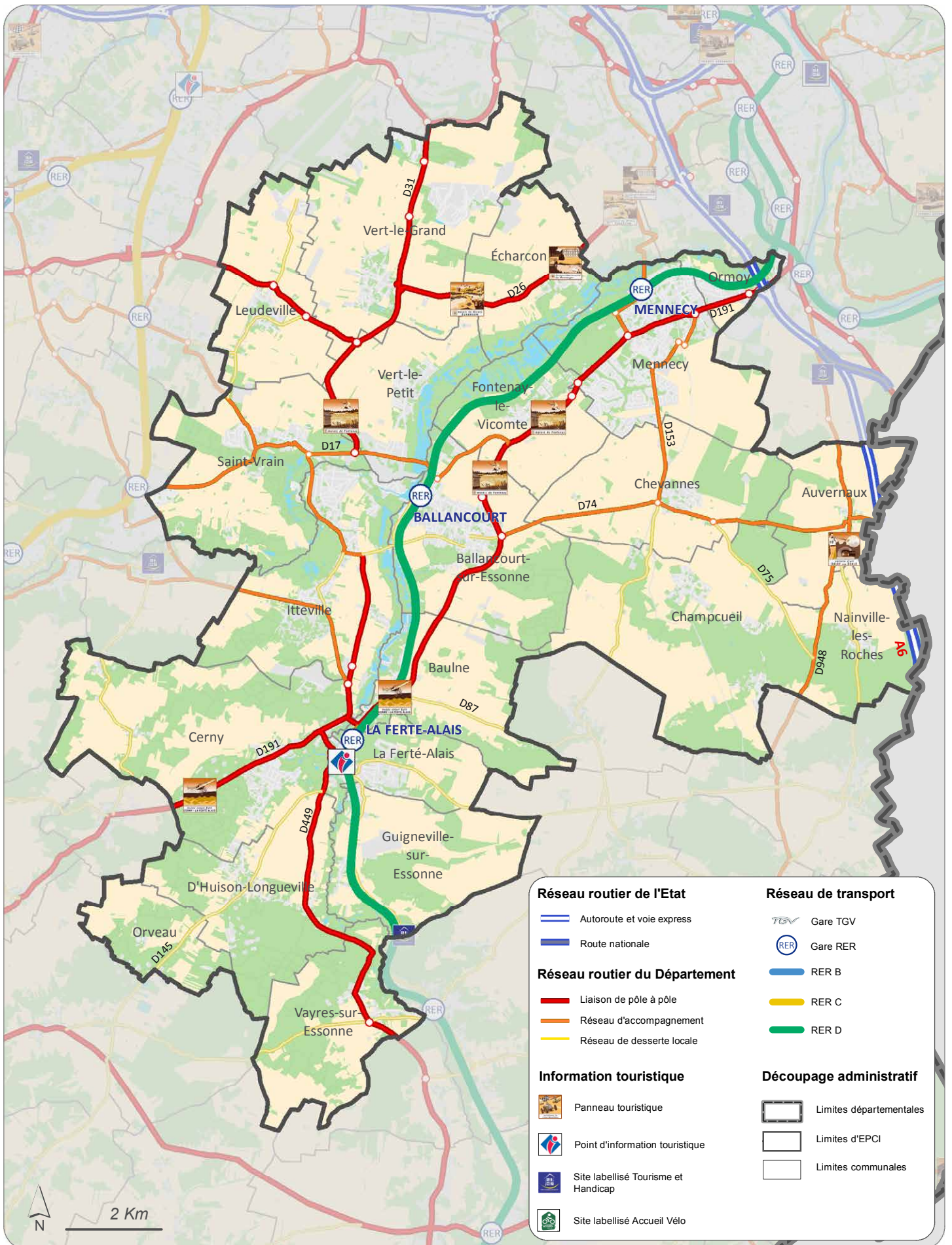
¹ Meetings, Incentives, Conventions & Events/Exhibitions



Accessibilité

- > LES RÉSEAUX DE TRANSPORT
- > LA SIGNALISATION
- > LES POINTS D'INFORMATIONS TOURISTIQUES
- > LES LABELS
- > **DIAGNOSTIC**





1. LES RÉSEAUX DE TRANSPORT

Le Val d'Essonne n'est pas concerné par la traversée de grandes liaisons interrégionales depuis Paris ; l'A6 à l'est du territoire n'offre qu'une seule entrée et sortie. Le réseau routier s'articule autour de la D191, une voie nord-sud structurante qui offre des points d'échanges avec des routes notamment à trois zones : Mennecy, Ballancourt-sur-Essonnes et La Ferté-Alais. Les axes routiers majeurs se trouvent **dans la partie centre-nord du territoire** et sont très fréquentés à certains moments de la journée en raison des mobilités pendulaires.

Le territoire est desservi par **3 gares du RER D** (Mennecy, Ballancourt, La Ferté-Alais). Néanmoins, la CCVE demeure un **territoire difficile d'accès via le réseau ferroviaire**. Depuis Paris, l'accès au territoire en train requiert un changement à la gare de Juvisy ou de Corbeil-Essonnes. **Depuis Melun, l'accès est moins aisé en raison des horaires de passage des trains qui ne coïncident pas.**

En week-end, les trains de la ligne desservant le territoire ont une fréquence de passage réduite (un train toutes les heures). Ainsi, à titre d'exemple, un trajet Melun-Mennecy un samedi dure environ 90 minutes, avec une longue attente pour la connexion à Corbeil-Essonnes.

Cependant, force est de constater le développement des **lignes de bus** sur l'ensemble du territoire avec des passages réguliers même en week-end. Par ailleurs, **17 lignes de bus sont reliées à 3 gares du RER C** (Brétigny, Marolles en Hurepoix, Bouray-sur-Juine) **ainsi qu'à l'aéroport d'Orly.**

L'accès aux sites touristiques se fait principalement en voiture, la plupart des sites se trouvant relativement éloignés des gares (musée volant Salis, château de Saussay, église Notre Dame de l'Assomption). **Les chemins de randonnées autour des marais et le parc de Villeroy sont, quant à eux, accessibles en train.**

2. LA SIGNALISATION ET LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUES

Actuellement, il existe **8 panneaux de signalisation touristique** sur les routes départementales majeures du territoire. Ces panneaux font la promotion des **marais de Misery** (1 panneau) et de **Fontenay** (3 panneaux), du **musée volant Salis** (2), du domaine départemental de Montauger (1) et de la verrerie d'art de Soisy-sur-École(1).

La volonté de développer le tourisme mérite d'être accompagnée notamment d'une action portant sur les besoins en termes de **signalétique directionnelle et d'informations touristiques** à l'intérieur du territoire, qui reste à développer.

3. LES POINTS D'INFORMATIONS TOURISTIQUES

Bien que le territoire ne possède pas d'Office de Tourisme, **le développement et la promotion du tourisme sont assurés par le service « Tourisme » de l'intercommunalité.**

Ce service édite un **guide du tourisme** depuis quelques années, le dernier datant de 2018, ainsi qu'une carte touristique. Ce travail sera complété par l'intégration prochaine des **données touristiques** à la **carte interactive** du site Internet de la CCVE.

Des informations touristiques du Val d'Essonne sont également diffusées sur le **site Internet Tourisme Sud Essonne** (www.tourisme-sudessonne.com) et des **bornes interactives** disposées sur différentes communes du département, dont une à Ballancourt-sur-Essonnes, implantée en 2018 dans le cadre du dispositif Pacte Sud Essonne mis en œuvre par l'État et la Région Île-de-France¹.

Ces bornes présentent l'avantage de pouvoir fournir de **l'information 24/24 et 7/7**, et l'atout de regrouper

les **forces de cinq territoires**, en proposant une **offre plus complète et cohérente** qui ne s'arrête pas aux limites administratives des EPCI.

La CCVE verse également des **fonds de concours aux communes** du territoire dans un objectif de **promotion touristique** et de **valorisation patrimoniale.**

Le **Syndicat d'initiatives de la Ferté-Alais** est un point d'appui pour la promotion touristique locale. Cette structure demeure limitée dans sa fonction touristique en raison de ses **plages horaires restreintes** et son fonctionnement exclusif par du **bénévolat**. Une qualification de la structure en tant qu'office de tourisme et une professionnalisation de l'accueil permettraient au territoire de renforcer sa mission de promotion touristique et d'accueil des touristes.

Enfin, le **PNR du Gâtinais français** et le **Domaine départemental de Montauger** (à Lisses) constituent également deux **portes d'entrée** sur le territoire. Ces lieux disposent des informations sur les communes de la CCVE et mettent les guides du tourisme à disposition des visiteurs.

4. LES LABELS

À l'heure actuelle, seulement un hébergement du type chambres d'hôtes à Guigneville-sur-Essonnes porte le label **« Tourisme et Handicap »** sur ce territoire : **La Raimbaudière**. Concernant le label **« Accueil Vélo »**, **aucun site n'est labellisé**. Seuls des établissements sur la commune d'Ormoix peuvent être éventuellement labellisés. Cependant, il convient de noter que, de manière pratique, l'accessibilité à la commune depuis La Scandibérique est peu aisée. On peut donc supposer que le flux de cyclotouristes qui passent par la commune est très faible. Ainsi, à l'heure actuelle, ce label est peu envisageable sur la CCVE.

¹ Les autres bornes interactives se trouvent à Milly-la-Forêt, Dourdan, Méréville et Étampes.

DIAGNOSTIC TOURISTIQUE DE L'ACCESSIBILITÉ



FORCES

- Territoire connecté à deux lignes du RER et à Orly par des lignes de bus
- Lignes de bus régulières en semaine et en week-end
- Présence de nombreux panneaux touristiques (politique départementale)
- Service «Tourisme » à l'intercommunalité moteur du développement et de la promotion du tourisme (guides, cartes, bornes interactives, etc.)
- Participation au projet Tourisme Sud Essonne



OPPORTUNITÉS

- Développer les réseaux de transports intercommunautaires et intra-départementaux (bus, navettes)
- Intégrer le projet de circuits touristiques en bus porté par Île-de-France Mobilités et le Comité régional du tourisme
- Développer la signalétique directionnelle
- Renforcer la communication numérique des informations touristiques
- Élargir le travail avec les territoires voisins

FAIBLESSES

- Accessibilité du territoire en train surtout en week-end
- Réseau routier très fréquenté
- Accès aux sites touristiques en voiture
- Absence d'un Office de Tourisme d'envergure intercommunale
- Peu de structures labellisées pour l'accueil d'un public handicapé



MENACES

- Impacts négatifs en raison de la forte fréquentation des réseaux routiers (pollution, nuisances sonores...)
- Des sites touristiques sur des territoires voisins plus facilement accessibles en transport en commun



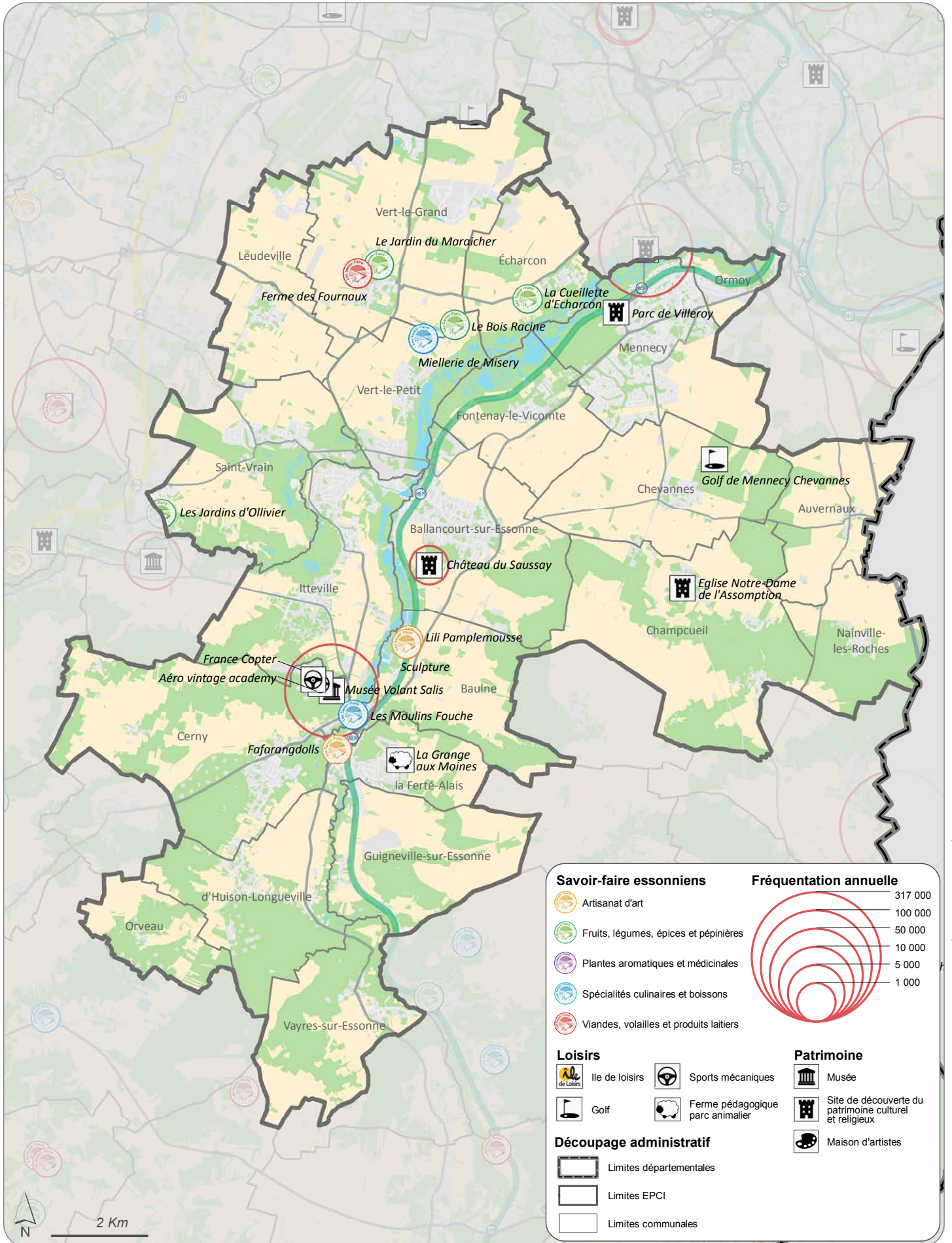


Découverte

- > LES SITES TOURISTIQUES
- > LES SAVOIR-FAIRE ESSONNIENS
- > **DIAGNOSTIC**



L'OFFRE DE DÉCOUVERTE TOURISTIQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE



Savoir-faire essonniers		Fréquentation annuelle	
	Artisanat d'art		317 000
	Fruits, légumes, épices et pépinières		100 000
	Plantes aromatiques et médicinales		50 000
	Spécialités culinaires et boissons		10 000
	Viandes, volailles et produits laitiers		5 000
			1 000
Loisirs		Patrimoine	
	Ile de loisirs		Sports mécaniques
	Golf		Ferme pédagogique parc animalier
	Musée		Site de découverte du patrimoine culturel et religieux
	Maison d'artistes		
Découpage administratif			
	Limites départementales		
	Limites EPCI		
	Limites communales		

2 Km

1. LES SITES TOURISTIQUES

Le territoire de la CCVE n'est pas doté de sites touristiques majeurs. Parmi l'offre existante, deux sites se démarquent : le **musée volant Salis**, à Cerny, et le **château du Saussay**, à Ballancourt-sur-Essonne. Le musée Salis est reconnu pour la qualité de ses collections, où près de 70 avions de collection sont basés sur site et présentés régulièrement en vol (Institut Paris Region, 2018). Sa fréquentation annuelle en 2018 a été estimée à 13 000 visiteurs (+20% par rapport à 2017) et constituée principalement par des visites individuelles (80%).

Par ailleurs, le **meeting aérien de Cerny–La Ferté-Alais** est organisé depuis 1974 par l'association AJBS et attire de nombreux visiteurs chaque année (40 000 visiteurs estimés en 2019 dont plus de 23 000 entrées payantes). Bien que ce meeting soit un événement majeur du département, il paraît important de renforcer sa notoriété face à la montée en puissance d'autres événements du même type dans la région, notamment Air Legend, le meeting aérien qui a lieu à l'aérodrome de Melun-Villaroche depuis 2018.

Cet événement a l'ambition de devenir le premier meeting aérien d'Europe. Afin d'atteindre cet objectif, des investissements sont faits dans la qualité du meeting et sa promotion mais aussi, et de manière plus large, dans la communication, avec un site Internet dynamique et une activité régulière dans les réseaux sociaux.

La CCVE et le Conseil départemental de l'Essonne ont mené différentes études en 2019 sur le devenir du site de l'AJBS à Cerny. Ces analyses pourront éventuellement guider l'association vers une évolution de son événement ainsi que du musée Volant Salis.

Outre le meeting aérien, l'aérodrome de Cerny-La Ferté-Alais propose également des baptêmes de l'air. **Cerny représente ainsi un pôle d'aviation légère** également avec les offres de **Aéro Vintage Academy** et **France Copter**, qui proposent des vols pour découvrir l'Essonne depuis le ciel.

Malgré l'intérêt patrimonial du **château du Saussay**, le site n'est ouvert pour les individuels qu'un mois par an (600 visiteurs en 2019), ainsi que du printemps jusqu'à l'automne pour les groupes. Ce lieu est principalement destiné aux **réceptions et mariages, sa promotion en tant que lieu touristique est donc à prendre avec précaution.**

Quelques patrimoines religieux, un golf et une ferme pédagogique complètent l'offre locale. L'atout majeur du territoire demeure son offre nature (marais, étangs, PNR Gâtinais français) qui sera analysée dans la prochaine partie. Reste en suspens la question de **l'accessibilité aux sites touristiques** via les transports en commun, qui mérite d'être repensée (cf. « L'accessibilité et l'accueil touristiques »).

> Château du Saussay à Ballancourt



2. LES SAVOIR-FAIRE ESSONNIENS

Le tourisme dans la CCVE possède une valeur ajoutée liée aux savoir-faire du territoire.

L'intercommunalité valorise cet aspect dans sa promotion touristique et met en avant les producteurs dans son guide du tourisme : 9 producteurs y sont référencés, ainsi que 4 cressiculteurs dans la partie sud du territoire.

La minoterie a également laissé un patrimoine industriel, notamment à La Ferté-Alais, où les Moulins Fouché sont toujours en service, tenu par la même famille depuis 150 ans. Ils s'approvisionnent en blé cultivé dans les territoires alentour (Institut Paris Region, 2018) pour nous livrer une farine 100% locale utilisée dans la fabrication de la baguette « L'Essonnienne ».

En 2019, 79 entreprises et associations dans l'Essonne ont adhéré à la démarche départementale de qualité et d'accueil pour les visiteurs du territoire – les « **Savoir-faire essonnien** ». Dans la CCVE, 10 structures y sont adhérentes dont **3 artisans d'art** et **7 artisans de l'alimentaire** (voir liste ci-après). Les savoir-faire présentent ainsi un **potentiel de développement d'une offre dans la CCVE en rapport avec le terroir, les histoires et identités locales**.

Certaines structures participent à des manifestations et sont susceptibles d'accueillir le public. Il serait donc possible d'imaginer une **offre organisée proposant des visites avec dégustation, des ateliers de découverte, et des événements autour des arts, de la gastronomie et de la nature/botanique**.



> Léon Sculpteur



> Jardin du Maraîcher



> Miellerie Misery

> Savoir-Faire Essonnien dans la CCVE en 2019

NOM DE LA STRUCTURE	COMMUNE	TYPE
LILI PAMPLEMOUSSE	BAULNE	Céramiques
SCULPTURE	BAULNE	Sculpture
LA CUEILLETTE D'ÉCHARCON	ÉCHARCON	Fruits et légumes
LES MOULINS FOUCHÉ	LA FERTÉ-ALAIS	Farine
FAFARANGDOLLS	LA FERTÉ-ALAIS	Bijoux
LES JARDINS D'OLLIVIER	SAINT-VRAIN	Pépiniériste
LE JARDIN DU MARAÎCHER	VERT-LE-GRAND	Fruits et légumes
LE BOIS RACINE	VERT-LE-GRAND	Lentilles
FERME DES FOURNEAUX	VERT-LE-GRAND	Volailles
MIELLERIE DE MISÉRY	VERT-LE-PETIT	Miels

DIAGNOSTIC TOURISTIQUE DE L'OFFRE DÉCOUVERTE



FORCES

- Notoriété du musée volant Salis et du meeting aérien de Cerny-La Ferté-Alais
- Pôle d'aviation légère identifié à Cerny
- Territoire compris dans le périmètre du PNR du Gâtinais français (identité territoriale, image de destination nature, porte d'entrée)
- Mise à disposition d'informations sur le territoire dans le Domaine départemental de Montauger
- Présence de nombreux producteurs et de nombreuses structures adhérentes aux « Savoir-faire essonniers »



OPPORTUNITÉS

- Orienter le territoire vers le PNR et s'appuyer sur ses actions pour valoriser la gastronomie locale et les savoir-faire
- Renforcer le travail avec les 5 EPCI du sud de l'Essonne pour un marketing territorial plus cohérent
- Renforcer l'attractivité du musée volant Salis
- Analyser la pertinence de création d'une offre autour de l'aviation légère
- Améliorer la promotion et la communication du meeting aérien de Cerny-La Ferté-Alais et redynamiser son image

FAIBLESSES

- Inexistence de sites touristiques remarquables (mis à part le musée Salis)
- Faible offre patrimoniale et culturelle
- Sites touristiques inaccessibles en transport en commun
- Faible offre en sites de loisirs (présence d'un golf et d'une ferme pédagogique)
- Usage peu touristique du château de Saussay



MENACES

- Territoires voisins plus identifiés comme touristiques et mieux positionnés sur ce marché
- Air Legend qui peut concurrencer le meeting aérien de Cerny-La Ferté-Alais

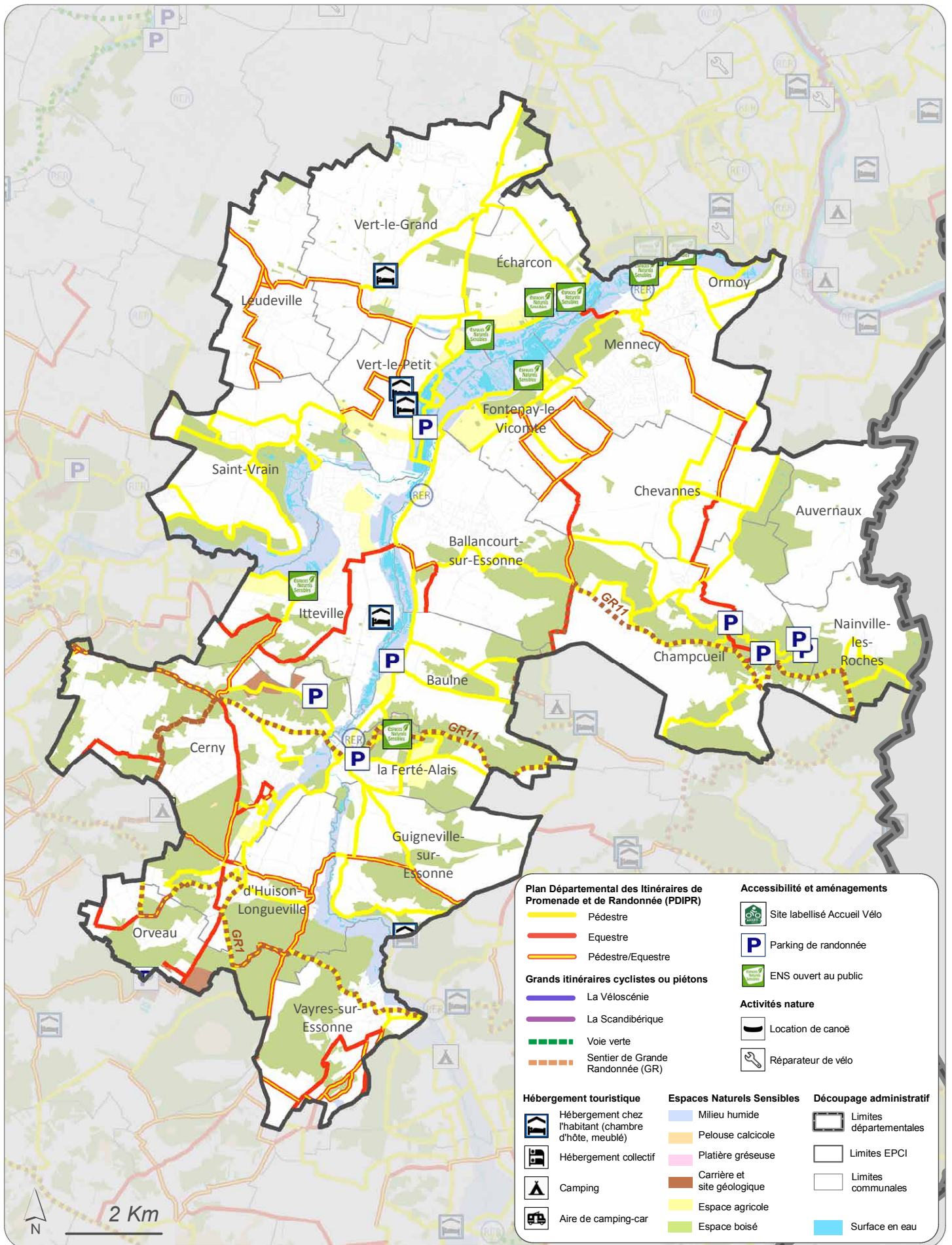




Nature

- > LES MARAIS DES BASSES VALLÉES DE L'ESSONNE ET DE LA JUINE
- > LA MOYENNE VALLÉE DE L'ESSONNE
- > UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LA FORÊT
- > UN DÉFICIT D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES
POUR CONSTRUIRE UNE OFFRE NATURE
- > LE SLOW TOURISME, UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR
- > **DIAGNOSTIC**





1. LES MARAIS DES BASSES VALLÉES DE L'ESSONNE ET DE LA JUINE

Les marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine constituent une zone humide abritant une avifaune et une flore exceptionnelles. Des **itinéraires de randonnées** permettent de circuler autour de ces espaces protégés et de contempler les oiseaux fréquentant ces lieux. Toutefois, pour des raisons de non-dérangement de la faune et de la flore, les cheminements se font principalement **en lisière des espaces naturels sensibles** et proposent une **qualité paysagère inégale**.

Des **animations de découverte de l'environnement** y sont menées, donnant un accès à ces espaces protégés pour des visites de groupes. Une **offre écotouristique**, mêlant hébergements et activités, basée sur la découverte des zones humides, **pourrait être développée**. Elle nécessiterait pourtant une bonne articulation entre acteurs privés et publics.

2. LA MOYENNE VALLÉE DE L'ESSONNE

En amont de Vert-le-Petit, la **vallée de l'Essonne** est marquée par la **présence importante d'activités de loisirs**. Des itinéraires de randonnée permettent de

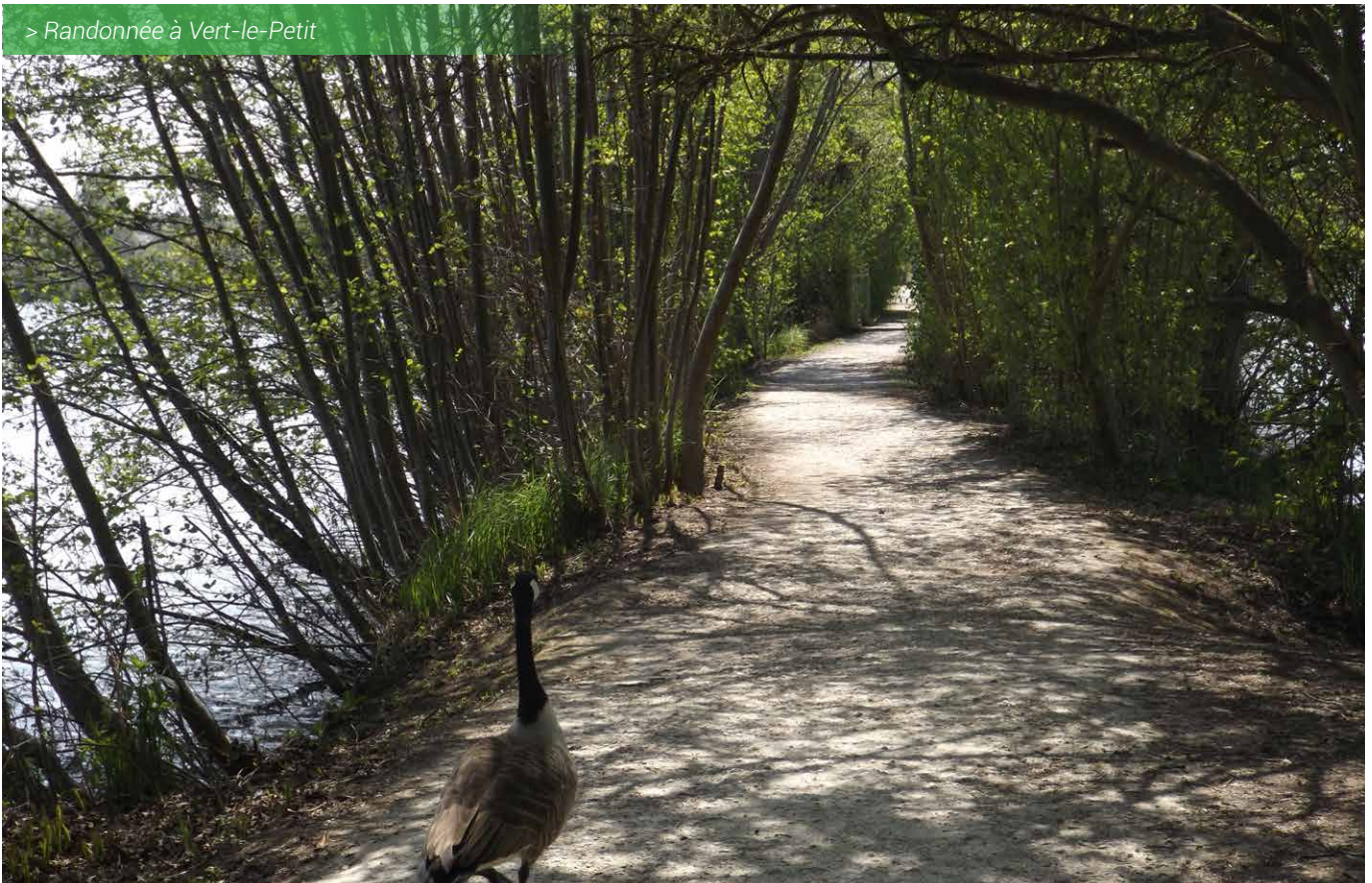
longer l'Essonne entre Vert-le-Petit et La Ferté-Alais (GRP des Vallées de l'Essonne et PR « Malvoisine »).

Les **étangs de Vert-le-Petit** font office de polarité récréative sur le territoire. De **nombreux équipements** y ont été créés pour accueillir des activités diverses (pêche, pique-nique, BMX et fitness) et des **événements** organisés par la municipalité (concours de pêche, course à pied...). À signaler la présence de deux **restaurants autour des étangs**.

Il existe d'autres **étangs dans la moyenne vallée de l'Essonne**. Néanmoins, **l'accueil du public y est moins développé**. La pêche est souvent le seul usage présent. Dans les **étangs de Baulne**, nous constatons une **privatisation importante des berges**, limitant une diversification des usages récréatifs.

D'autres points d'intérêts le long de la rivière font l'objet d'une valorisation touristique et environnementale. À **Vayres-sur-Essonne, d'anciennes cressonnières ont été aménagées en lieu de promenade** (3,3 ha). Des chemins, des passerelles, des tables de pique-nique et un observatoire y ont été aménagés, **enrichissant l'offre de promenade en fond de vallée**. Néanmoins, cette nouvelle offre **gagnerait en visibilité** si elle intégrait le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et le réseau des itinéraires de randonnées balisés par le Comité départemental de randonnée pédestre.

> Randonnée à Vert-le-Petit



Depuis Baulne, le Canoë-Kayak Club d'Arpajon propose des randonnées en canoë de 15 kilomètres jusqu'à Guigneville-sur-Essonne¹. **Baulne** fait figure de **principal spot² essonnien pour le canoë** et offre des perspectives de développement. Cependant, une extension de l'activité de canoë dans les marais de l'Essonne n'est pas compatible avec la préservation de ces milieux environnementaux.

3. UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LA FORÊT

Les espaces boisés représentent 25% de la superficie du territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne. La **forêt départementale des Grands Avaux**, d'une étendue de 182 hectares, en constitue le **principal massif forestier**. Une **boucle de randonnée de 7 kilomètres** permet de découvrir cette forêt.

Le site « **Rocher du Duc** » possède des chaos de grès dont les paysages se rapprochent de ceux de la forêt de Fontainebleau. Il est également un **spot d'escalade réputé**. Un second itinéraire de randonnée de 13 kilomètres (**PR « La Padôle »**) permet de relier le site à d'autres forêts privées des alentours.

En 2019, le territoire couvert par la CCVE a été intégré dans le périmètre de coopération de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais. La reconnaissance « réserve de biosphère » est attribuée à des territoires engagés dans une gestion des espaces naturels compatible avec le développement durable des activités humaines, suivant des principes de gouvernance garantissant une large concertation dans les prises de décisions (CCVE, 2019).

Malgré ses atouts (paysages remarquables, accessibilité et stationnement automobile satisfaisant, qualité des blocs d'escalade), la **notoriété de la forêt Grands Avaux reste locale**. Deux facteurs peuvent expliquer ce fait. D'une part, la forêt départementale peut être considérée comme un « **satellite** » de la forêt de Fontainebleau ; elle reste ainsi dans l'ombre de sa voisine. D'autre part, **la crainte d'une surfréquentation** et des problèmes que cela peut engendrer (conflit d'usages, érosion des sols, parking saturé) en limite les actions de promotion.

La **présence de sites protégés** au sein de cette forêt, tels que la « Platière du Télégraphe », classé Natura 2000, **limite également les perspectives de développement des activités de loisirs**. À titre

d'exemple, des événements de sports de nature (trail, VTT) organisés sur le territoire évitent de traverser cette forêt et privilégient les forêts privées aux alentours.

Les **itinéraires de randonnées** inscrits dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) rencontrent, quant à eux, des **blocages pour traverser des espaces privés**. Dans ceux-ci, la chasse est une activité dominante poussant les gestionnaires à limiter d'autres usages réguliers de loisirs. Les **itinéraires de randonnées contournent souvent les parcelles forestières et proposent des cheminements moins qualitatifs** pour les pratiques sportives.

Ainsi, **le projet de plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) constitue une opportunité pour développer les sports de nature** sur le territoire tout en instituant un **dialogue entre les acteurs concernés** par cet enjeu. L'identification de spots dans le cadre du PDESI pourrait permettre une **structuration de l'offre de sports de nature** et de **renforcer sa lisibilité** sur le territoire. En cela, elle constitue une opportunité car la présence de spots identifiables rendrait plus aisée une **valorisation touristique de l'offre au niveau régional**.

4. UN DÉFICIT D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES POUR CONSTRUIRE UNE OFFRE NATURE

Malgré une offre d'espaces naturels et de sport-nature remarquable au niveau départemental, le **nombre d'hébergements touristiques** relatifs à ces pratiques (camping, hébergement chez l'habitant, hébergement collectif, aire de camping-car) **reste modeste**.

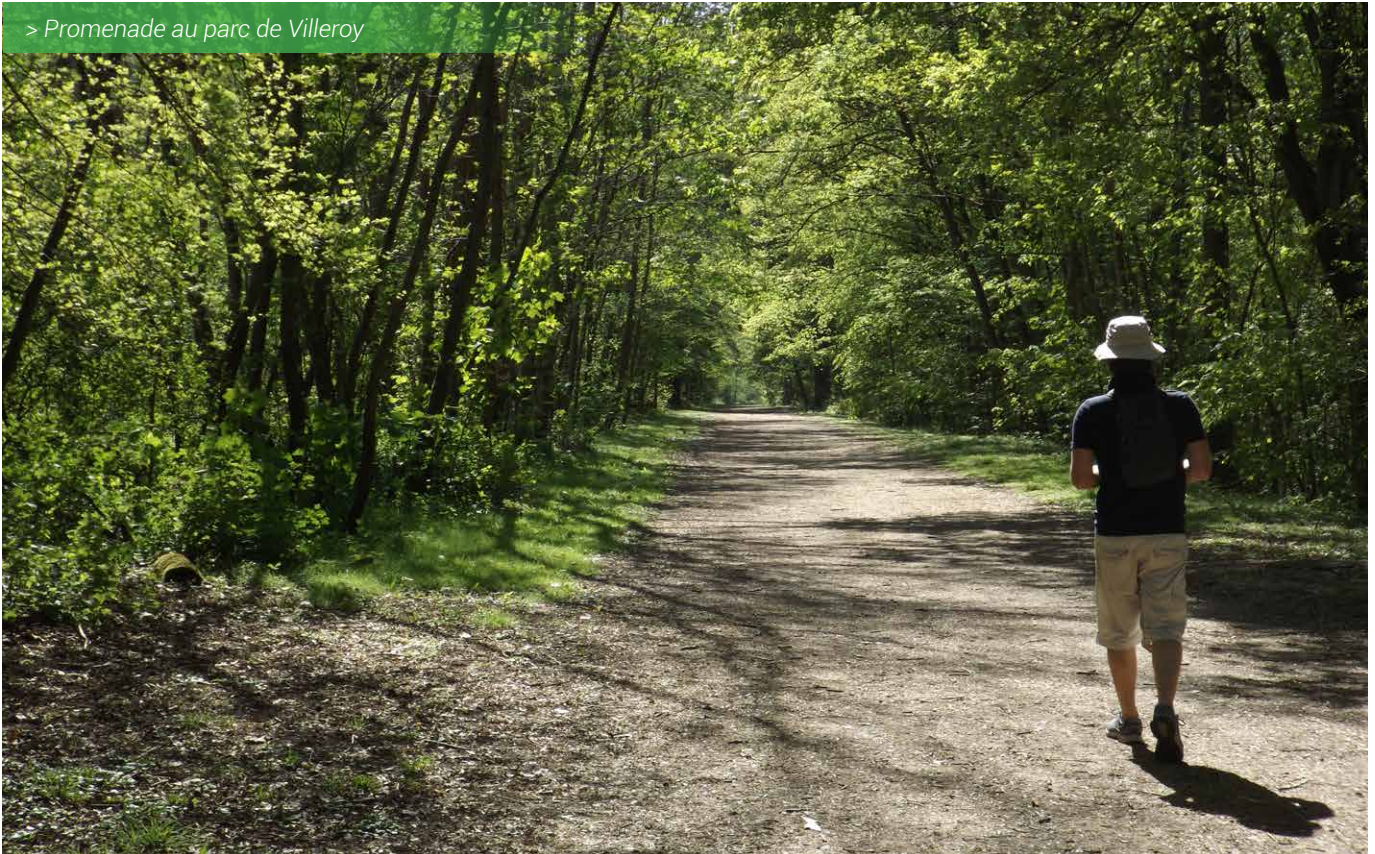
Citons, à titre d'exemple, l'absence de ces types d'hébergements à La Ferté-Alais, une région qui fait office de « **nœud** » pour les itinéraires de randonnée en Essonne (GR11, GRP des vallées de l'Essonne, 5 itinéraires de promenades et randonnées). Cette absence demeure un **frein pour le développement d'une offre touristique basée sur l'itinérance**.

Du fait de sa situation géographique, le territoire forme un **espace récréatif** situé **à proximité de grandes agglomérations**, ce qui engendre une **demande importante d'équipements** de loisirs mais génère **peu de nuitées**.

¹ Source : <http://www.canoë-essonne.org/> (décembre 2019).

² Ici compris comme étant un site qui est propice à la pratique d'un sport en pleine nature.

> Promenade au parc de Villeroy



5. LE SLOW TOURISME, UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

En raison de sa **situation géographique en périphérie de l'agglomération parisienne** et de l'offre nature existante, le territoire du Val d'Essonne présente un potentiel pour développer une **offre de slow tourisme**.

Le slow tourisme est une manière de **voyager sur un rythme plus lent** et en marge de la majorité des offres proposées dans l'industrie touristique actuelle. Il consiste à offrir aux touristes l'opportunité de prendre le temps de découvrir une destination en privilégiant notamment des **destinations proches** et les modes de **déplacements doux**.

Les principes du slow tourisme regroupent à la fois des **dimensions écologiques et humaines** : découvrir des lieux en prenant son temps, favoriser des transports moins polluants, privilégier les rencontres, séjourner chez l'habitant ou dans de petits hébergements, consommer des produits locaux, etc. Cette offre est pourtant insuffisante et peu connue en France.

Cette façon de voyager n'est pas nouvelle mais se renouvelle dans la mesure où les questions autour

d'un **développement plus durable** sont de plus en plus d'actualité. Par ailleurs, 8 sur 10 Européens affirment avoir l'intention de ralentir leur rythme, et 53% des Français veulent prendre leur temps lorsqu'ils voyagent (Atout France, 2017).

Les slow touristes sont une **clientèle exigeante** et qui a une **dépense journalière plus élevée que la moyenne** (Atout France, 2017). Développer cette offre requiert des investissements importants (aussi **innovation et créativité**) et un **travail en réseau** afin d'offrir des **services adaptés et de qualité**.

L'écotourisme, l'itinérance douce, les sports de nature et les produits du terroir pourraient être les composantes principales d'une offre slow tourisme sur le territoire de la CCVE. Cette offre peut être structurée autour de **3 filières : vélo, randonnée et tourisme équestre**.

Le CRT Île-de-France, le CDT de l'Essonne et le PNR du Gâtinais français sont des partenaires qui peuvent aider le territoire à penser, structurer et promouvoir l'offre. Par ailleurs, les labels tels que Qualité Tourisme, Gîtes de France et Accueil Vélo peuvent contribuer également à la structuration, à la professionnalisation et à la mise en valeur des prestations.

DIAGNOSTIC TOURISTIQUE DE L'OFFRE NATURE



FORCES

- Présence des marais de l'Essonne, une zone humide exceptionnelle dans le bassin parisien
- Existence de pôles récréatifs (forêt des Grands Avaux, étangs de Vert-le-Petit)
- Diversité des paysages forestiers
- Présence d'événements sportifs au rayonnement régional



OPPORTUNITÉS

- Développer l'offre écotouristique dans les marais de l'Essonne en lien avec les ENS
- Encourager l'implantation d'hébergements touristiques pour créer une offre d'itinérance douce
- Développer des spots dans le cadre de la politique départementale des sports de nature
- Structurer une offre de slow tourisme en rapport avec les produits du terroir
- Renforcer l'offre de loisirs et d'escalade dans la forêt départementale des Grands Avaux pour en faire un site majeur du département

FAIBLESSES

- Manque de structuration de l'offre touristique nature
- Fermeture au public de forêts privées
- Mitage des rives de l'Essonne et des étangs
- Déficit d'hébergements touristiques pour la création d'une offre nature



MENACES

- Conflit d'usages en forêt entre les pratiques de la chasse et des sports de nature
- Réglementations de protection environnementale contraignantes, limitant le développement d'activités de loisirs dans des milieux naturels





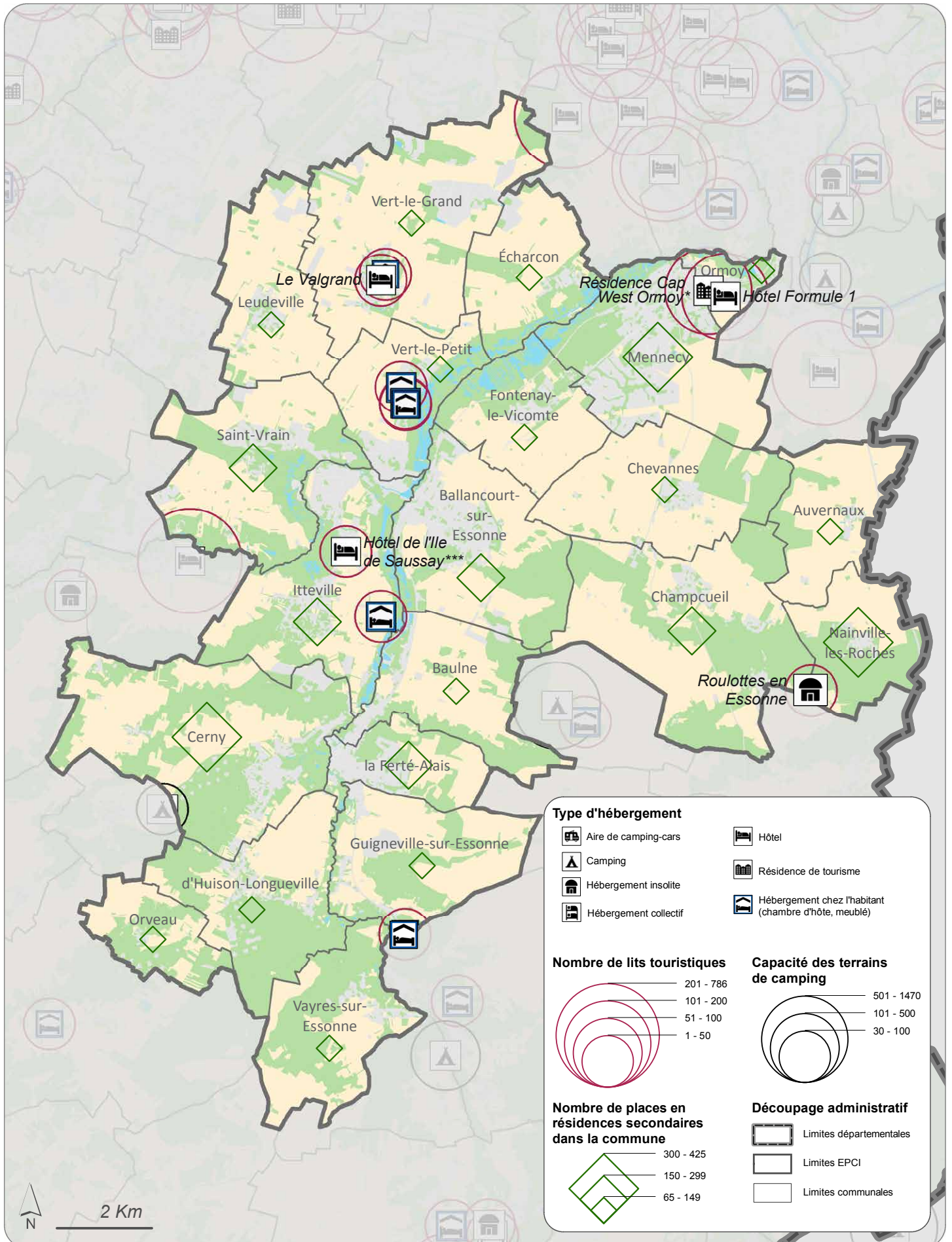
Hébergement

- > LES HÔTELS ET LES RÉSIDENCES DE TOURISME
- > LES CAMPINGS
- > LES HÉBERGEMENTS INSOLITES
- > LES HÉBERGEMENTS CHEZ L'HABITANT
- > LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LES LOGEMENTS AIRBNB
- > **DIAGNOSTIC**



L'OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE



Le territoire de la CCVE est une zone à faible intensité touristique avec un taux de fonction touristique¹ de 5% (classe 1²). L'offre d'hébergements est globalement faible et située dans la partie nord, avec néanmoins une certaine diversité des types de logements : hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hébergements chez l'habitant et hébergements insolites. À noter l'absence d'hébergements collectifs sur le territoire.

1. LES HÔTELS ET LES RÉSIDENCES DE TOURISME

La CCVE compte **3 hôtels** disposant d'une **capacité totale d'accueil de 236 lits**. Ces hébergements sont situés principalement à **proximité des axes routiers** et éloignés des gares.

Deux de ces hôtels proposent une offre peu qualitative et ne répondent pas vraiment à une demande touristique. L'hôtel **F1 à Ormoy** fonctionne plutôt comme un hôtel social. L'hôtel **Le Valgrand** à Vert-le-Grand semble être un **hôtel familial** et ne dispose pas de site Internet.

La seule **offre qualitative** en **moyenne gamme** se trouve à **Itteville** (50 lits). L'**hôtel de l'Île de Saussay** est classé **3 étoiles** (octobre 2019) et accueille une clientèle variée : travailleurs et cadres commerciaux en semaine, touristes de la région et personnes de passage (y compris pour des mariages) en

week-end. Leur **taux de remplissage est assez satisfaisant pendant le printemps et l'été**.

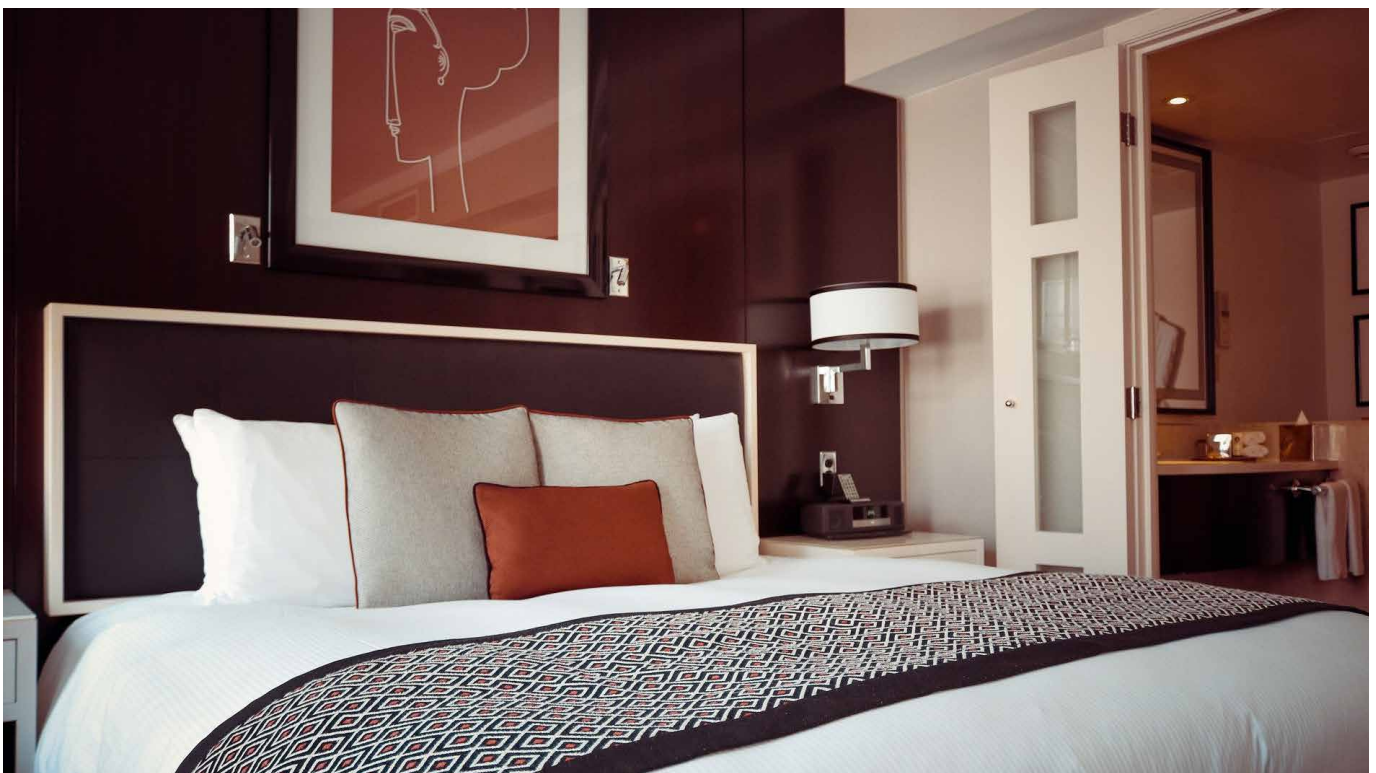
Dans la commune d'**Ormoy**, outre l'hôtel F1, il existe également une **résidence de tourisme**. Celle-ci est **classée 1 étoile** et possède une capacité non négligeable de **102 lits**. Les locations pouvant se faire à la nuitée, à la semaine ou au mois, cet hébergement répond aux besoins de **différents types de clientèles** (touristes, travailleurs, vacanciers...). Par ailleurs, du fait de sa localisation géographique, elle peut répondre également aux **demandes des clientèles de l'agglomération Évry-Corbeil**.

2. LES CAMPINGS

Malgré la présence des marais de l'Essonne et le potentiel de développement d'une offre au vert (cf. « Offre nature »), **les contraintes d'urbanisme et de surfaces semblent empêcher l'implantation de campings**. Mis à part un **camping naturiste à D'Huisson-Longueville** (Les Bois de Valence), le territoire ne possède pas d'autres terrains de camping. Le camping de La Ferté-Alais n'est plus en activité et le camping de Baulne est résidentiel. Le développement de cette offre est donc difficilement envisageable.

¹ Calcul : Capacité globale d'hébergement (marchand et non marchand) de la population non permanente / Population locale

² Classe 1 : taux de fonction touristique inférieur à 50 lits pour 100 habitants.



3. LES HÉBERGEMENTS INSOLITES

Deux **hébergements en roulotte** sont proposés à **Nainville-les-Roches** avec une capacité de 2 personnes par roulotte. Ces hébergements combinent confort et simplicité dans une immersion en nature. D'autres hébergements insolites de ce type, plus souples vis-à-vis d'éventuelles contraintes d'urbanisme, pourraient se développer notamment autour des marais de l'Essonne.

4. LES HÉBERGEMENTS CHEZ L'HABITANT

L'offre d'hébergements chez l'habitant labellisée **Gîtes de France** reste faible avec **4 meublés de tourisme** et **3 chambres d'hôtes**, soit une capacité totale de 47 lits. Cette offre est également très concentrée spatialement avec 4 hébergements implantés à Vert-le-Petit.

Le Comité départemental du Tourisme de l'Essonne a accompagné deux autres projets en 2019 qui devront être opérationnels en 2021 : un **projet au**

château de Nainville-les-Roches, avec l'ouverture de 6 hébergements de 4 lits touristiques dans les communs du château, et un **projet à Orgemont** (Cerny), avec l'ouverture de 5 chambres d'hôtes dans une demeure de caractère. Le projet à Orgemont prévoit une deuxième phase des travaux pour 2022 avec la construction de lodges en bois.

Complètent l'offre **1 gîte** et **1 chambre d'hôtes labellisés Clévacances** (à Champcueil et Ballancourt-sur-Essonne) ainsi que **6 hébergements non labellisés** recensés dans la base de données Apidae (août 2019). Ils se trouvent à Chevannes (2), Itteville (1), Ballancourt-sur-Essonne (2) et Mennecy (1), soit une capacité totale d'accueil de 47 lits.

5. LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS AIRBNB

Le nombre de **résidences secondaires dans la CCVE est relativement faible** (468 en 2018). Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire, avec une disponibilité en nombre de places plus importante à Mennecy, Nainville-les-Roches, Cerny et Itteville. La

> Roulotte à Nainville-les-Roches





majorité des communes ont une capacité en nombre de places inférieure à 200 lits.

La place des résidences secondaires est également très faible dans le parc total de logements dans la CCVE (environ 2% en 2016 selon l'Insee). Cela signifie que **l'on se situe dans des espaces de vie** (<25% de résidences secondaires) plutôt que dans des espaces touristiques (>50% de résidences secondaires)¹. Cet aspect doit être pris en compte lors d'une éventuelle mise en tourisme de ce territoire.

Quoi qu'il en soit, ces logements présentent un **potentiel de développement de l'hébergement chez l'habitant pour une clientèle touristique**. L'offre des logements du territoire mis à disposition sur **Airbnb** comprend environ **50 logements** (AirDNA et CDT 91, octobre 2019).

La majorité des hébergements (61%) correspond à des **chambres privées** chez l'habitant, ce qui peut expliquer la disponibilité non régulière de ces

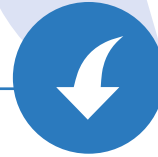
logements. Le **prix moyen de la nuit** est de **62 €** et les **taux d'occupation** sont très **variables** (entre 50% et 90%).

L'offre est nettement concentrée à **Mennecy**, qui compte un tiers des logements, mais elle est importante également à **La Ferté-Alais**, à **Ballancourt-sur-Essonne** et à **Itteville**. Soulignons l'existence d'une **offre de gîtes pour des groupes** avec grande capacité (5-15 personnes), qui est plus rare dans d'autres territoires.

Les locations Airbnb étant souvent plus souples que celles de gîtes (prix, durée), ce type d'hébergement peut être perçu comme un complément de l'offre actuelle en meublés de tourisme. Néanmoins, afin d'évaluer les potentialités de développement de ces hébergements, il convient de réaliser des études pour mieux connaître la réalité de ce marché et ses impacts sur l'économie locale.

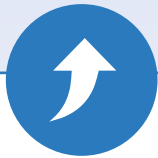
¹ MIT (Mobilité, Itinéraire et Territoires), Université Paris 7 Denis Diderot.

DIAGNOSTIC TOURISTIQUE DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT



FAIBLESSES

- Territoire peu doté d'hébergements touristiques
- Hébergements éloignés des gares
- Offre hôtelière actuelle peu qualitative pour l'accueil de clientèles touristiques
- Offre très limitée en campings
- Inexistence d'une offre en hébergements collectifs
- Offre limitée en hébergements chez l'habitant labellisés



FORCES

- Diversité des types d'hébergements
- Hébergements disposant d'un beau cadre naturel



POTENTIALITÉS

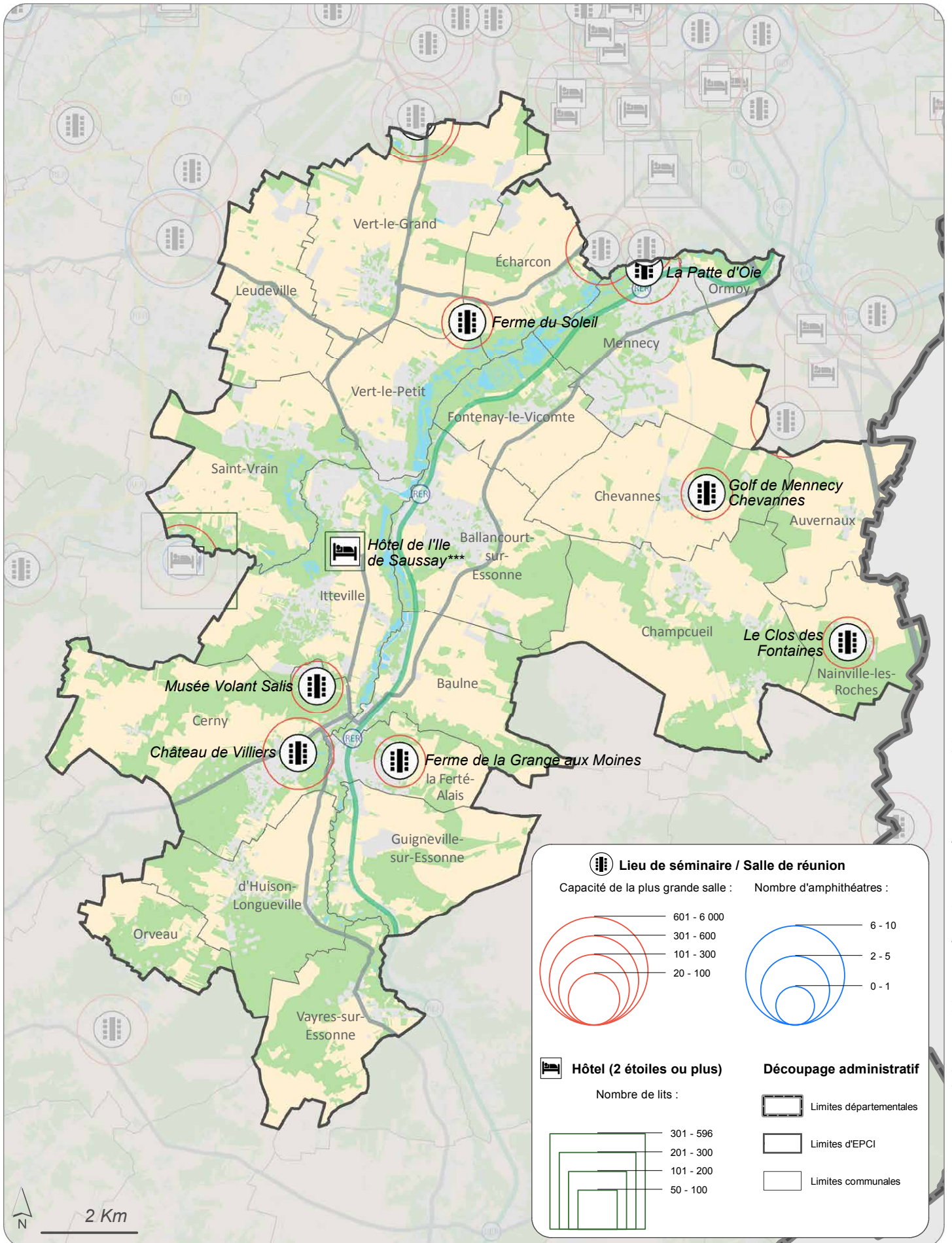
- Structurer une offre en hébergements insolites autour des marais de l'Essonne
- Renforcer l'offre en hébergements chez l'habitant notamment autour de Mennecey et dans la moitié sud du territoire
- Accompagner le projet d'hébergements « nature » à Saint Vrain



Affaires

- > UNE OFFRE DE SALLES LIMITÉE
- > UNE OFFRE À RENFORCER POUR RÉPONDRE À UNE DEMANDE LOCALE
- > **DIAGNOSTIC**





🏢 Lieu de séminaire / Salle de réunion

Capacité de la plus grande salle : Nombre d'amphithéâtres :

	601 - 6 000		6 - 10
	301 - 600		2 - 5
	101 - 300		0 - 1
	20 - 100		

🏨 Hôtel (2 étoiles ou plus)

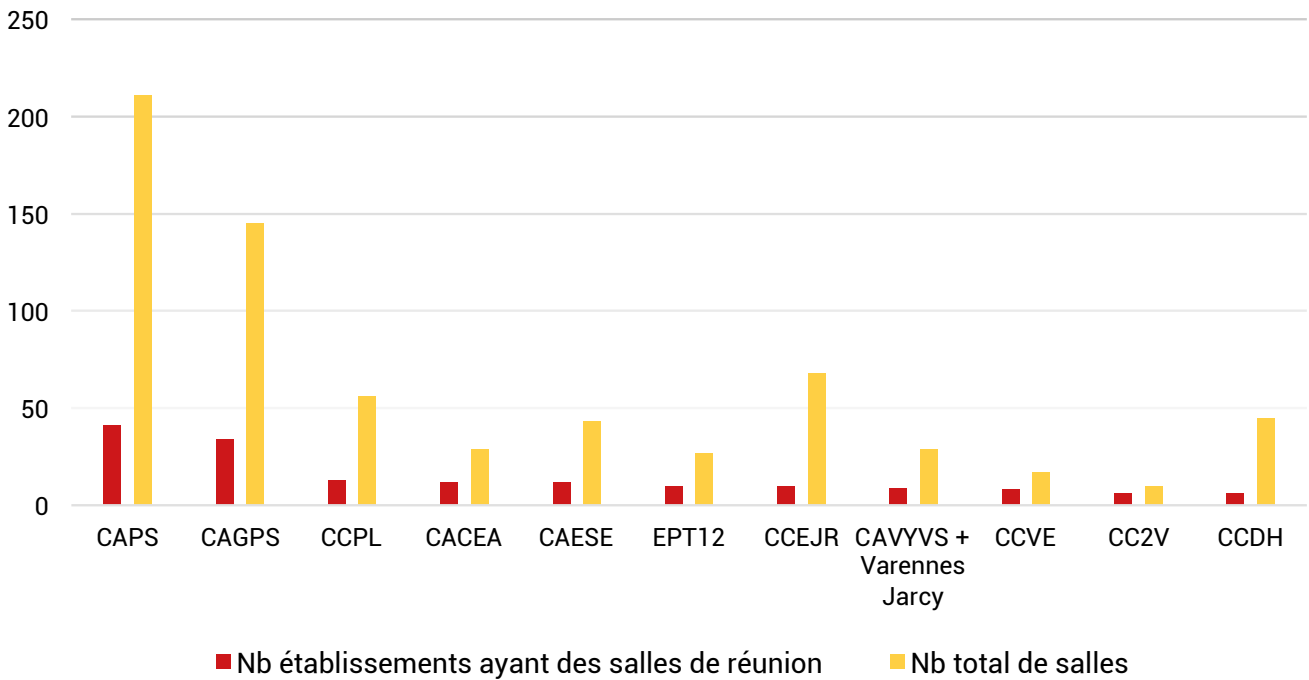
Nombre de lits :

	301 - 596		Limites départementales
	201 - 300		Limites d'EPCI
	101 - 200		Limites communales
	50 - 100		

1. UNE OFFRE DE SALLES LIMITÉE

Le tourisme d'affaires ne représente pas actuellement un axe de développement prioritaire pour la CCVE. Le territoire ne dispose pas d'un nombre d'équipements important pour le tourisme d'affaires. L'offre locale en termes de salles destinées à l'événementiel professionnel est peu quantitative et il n'existe pas de grandes salles pouvant accueillir des réunions et des événements de grande envergure.

> Offre de salles de réunion/séminaire dans les EPCI



8 établissements disposant de salles de réunion et/ou séminaire ont pu être recensés. Au total, ce sont **17 salles** qui peuvent accueillir ces types d'événements. L'offre la plus importante en nombre de salles se trouve à **Cerny** : **7 salles** dans le Château de Villiers avec la possibilité de séjourner sur place.

En termes de capacité d'accueil, les **plus grandes salles** se trouvent à **Cerny** et **Mennecy**, et peuvent accueillir **300 personnes chacune**. L'**accès aux sites se fait principalement par les réseaux routiers** mais certains lieux se trouvent à proximité des gares RER de Mennecy et de La Ferté-Alais.

2. UNE OFFRE À RENFORCER POUR RÉPONDRE À UNE DEMANDE LOCALE

Force est pourtant de reconnaître la **variété des sites d'accueil** : hôtel, musée, château, golf, restaurant, fermes et chambre d'hôtes. Soulignons toutefois l'**absence d'hôtels positionnés sur l'offre affaires**. L'hôtel à Itteville possède seulement une petite salle destinée à cet usage (20 personnes). C'est ainsi une offre d'affaires peu « traditionnelle », qui se dessine comme une offre de séminaires au vert et qui rejoint d'autres offres similaires dans la moitié sud de l'Essonne.

Bien que le tourisme d'affaires ne soit pas un segment prioritaire à développer dans la CCVE, les infrastructures existantes peuvent être renforcées afin de conforter l'offre actuelle. L'amélioration de cette offre peut répondre notamment à des demandes d'entreprises locales.

DIAGNOSTIC DU TOURISME D'AFFAIRE ET MICE



FORCES

- Présence d'une offre variée pour des séminaires au vert
- Cadre naturel préservé pour le développement d'une offre « séminaire au vert »
- Existence d'une offre séminaires dans des sites remarquables (château de Villiers, musée Volant Salis)



OPPORTUNITÉS

- Mettre en réseau les différents acteurs du MICE
- Structurer l'offre pour répondre à une demande locale
- Promouvoir l'offre existante dans des sites Internet spécifiques « affaires » (ex. Paris Region Meetings)

FAIBLESSES

- Offre de salles de réunion limitée en nombre et capacité d'accueil
- Faible promotion de l'offre existante
- Inexistence d'hôtellerie spécialisée « affaires »



MENACES

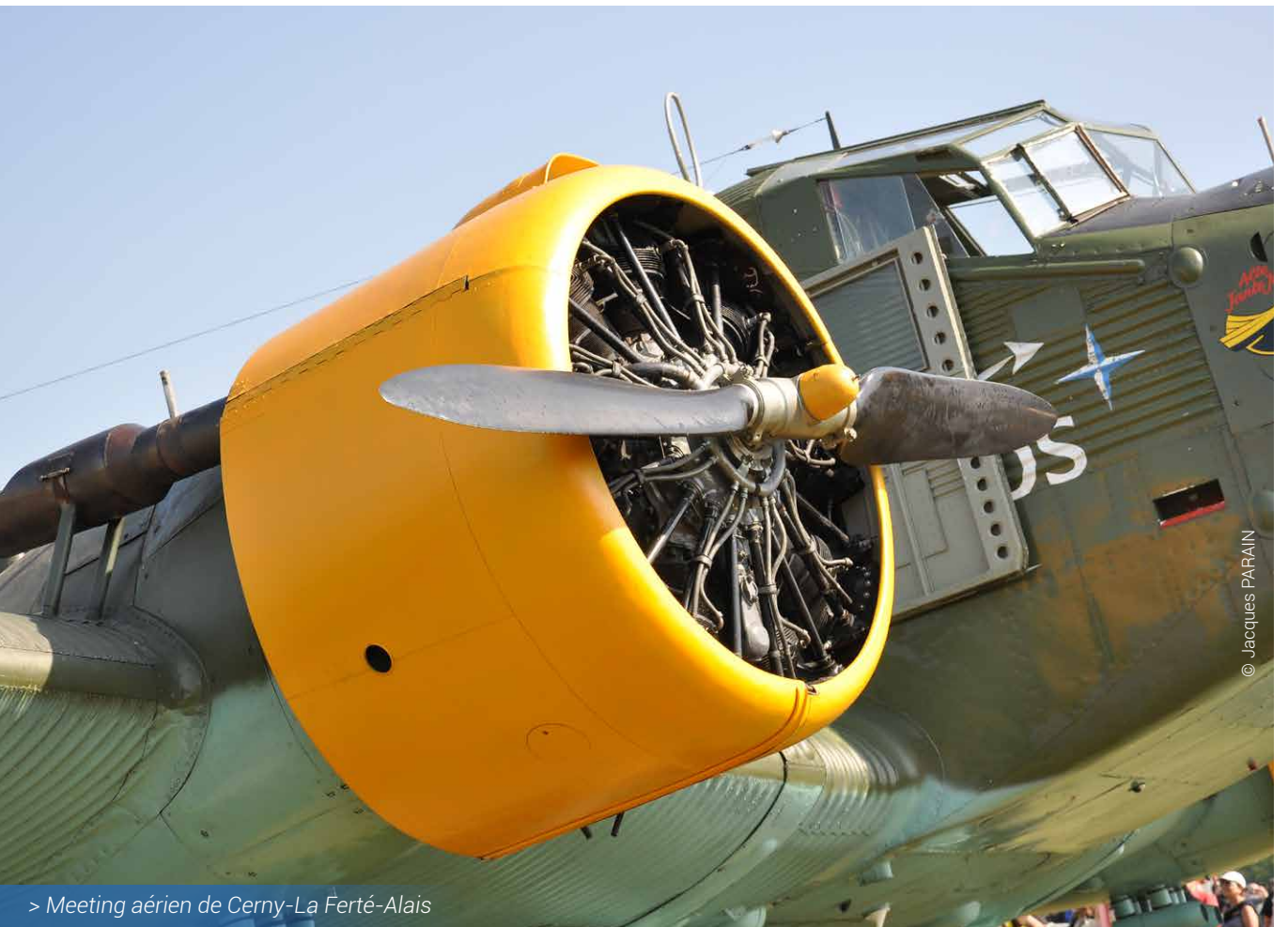
- Territoires à proximité positionnés sur le marché du tourisme d'affaires (Grand Paris Sud, Paris Saclay, Fontainebleau)





© ML Hagemmüller-Arellys

> Ferme de la Grange aux Moines



© Jacques PARAIN

> Meeting aérien de Cerny-La Ferté-Alais

RÉCAPITULATIF DES ANALYSES

ACCESSIBILITÉ ET ACCUEIL TOURISTIQUES



FORCES

- Territoire connecté à deux lignes du RER et à Orly par des lignes de bus
- Présence de nombreux panneaux touristiques (politique départementale)
- Service «Tourisme » à l'intercommunalité moteur du développement et de la promotion du tourisme
- Participation au projet Tourisme Sud Essonne
- Lignes de bus régulières en semaine et en week-end

FAIBLESSES

- Accessibilité du territoire en train surtout en week-end
- Réseau routier très fréquenté
- Accès aux sites touristiques en voiture
- Absence d'un Office de Tourisme d'envergure intercommunale
- Peu de structures labellisées pour l'accueil d'un public handicapé

OPPORTUNITÉS

- Développer les réseaux de transports intercommunautaires et intra-départementaux (bus, navettes)
- Intégrer le projet de circuits touristiques en bus porté par Île-de-France Mobilités et le Comité régional du tourisme
- Développer la signalétique directionnelle
- Renforcer la communication numérique des informations touristiques
- Élargir le travail avec les territoires voisins

MENACES

- Impacts négatifs en raison de la forte fréquentation des réseaux routiers (pollution, nuisances sonores...)
- Des sites touristiques dans des territoires voisins plus facilement accessibles en transport en commun

DÉCOUVERTE TOURISTIQUE



FORCES

- Notoriété du musée volant Salis et du meeting aérien de Cerny-La Ferté-Alais
- Pôle d'aviation légère identifié à Cerny
- Territoire compris dans le périmètre du PNR du Gâtinais français (identité territoriale, image de destination nature, porte d'entrée)
- Mise à disposition d'informations sur le territoire dans le Domaine départemental de Montauger
- Présence de nombreux producteurs et de nombreuses structures adhérentes aux «Savoir-faire essonnais»

FAIBLESSES

- Inexistence de sites touristiques remarquables (mis à part le musée Salis)
- Faible offre patrimoniale et culturelle
- Sites touristiques inaccessibles en transport en commun
- Faible offre en sites de loisirs (présence d'un golf et d'une ferme pédagogique)
- Usage peu touristique du château de Saussay

OPPORTUNITÉS

- Orienter le territoire vers le PNR et s'appuyer sur ses actions pour valoriser la gastronomie locale et les savoir-faire
- Renforcer le travail avec les 5 EPCI du sud de l'Essonne pour un marketing territorial plus cohérent
- Renforcer l'attractivité du musée volant Salis
- Analyser la pertinence de création d'une offre autour de l'aviation légère
- Améliorer la promotion et la communication du meeting aérien de Cerny-La Ferté-Alais et redynamiser son image

MENACES

- Territoires voisins plus identifiés comme touristiques et mieux positionnés sur ce marché
- Air Legend qui peut concurrencer le meeting aérien de Cerny-La Ferté-Alais

OFFRE NATURE



FORCES

- Présence des marais de l'Essonne, une zone humide exceptionnelle dans le bassin parisien
- Existence de pôles récréatifs (forêt des Grands Avaux, étangs de Vert-le-Petit)
- Diversité des paysages forestiers
- Présence d'événements sportifs au rayonnement régional

FAIBLESSES

- Manque de structuration de l'offre touristique nature
- Fermeture au public de forêts privées
- Mitage des rives de l'Essonne et des étangs
- Déficit d'hébergements touristiques pour la création d'une offre nature

OPPORTUNITÉS

- Développer l'offre écotouristique dans les marais de l'Essonne en lien avec les ENS
- Encourager l'implantation d'hébergements touristiques pour créer une offre d'itinérance douce
- Développer des spots dans le cadre de la politique départementale des sports de nature
- Structurer une offre de slow tourisme en rapport avec les produits du terroir
- Renforcer l'offre de loisirs et d'escalade dans la forêt départementale des Grands Avaux pour en faire un site majeur du département

MENACES

- Conflit d'usages en forêt entre les pratiques de la chasse et des sports de nature
- Réglementations de protection environnementale contraignantes, limitant le développement d'activités de loisirs dans des milieux naturels

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES



FORCES

- Diversité des types d'hébergements
- Hébergements disposant d'un beau cadre naturel

FAIBLESSES

- Territoire peu doté d'hébergements touristiques
- Hébergements éloignés des gares
- Offre hôtelière actuelle peu qualitative pour l'accueil de clientèles touristiques
- Offre très faible en campings
- Inexistence d'une offre en hébergements collectifs
- Offre limitée en hébergements chez l'habitant labellisés

POTENTIALITÉS

- Structurer une offre en hébergements insolites autour des marais de l'Essonne
- Renforcer l'offre en hébergements chez l'habitant notamment autour de Mennecy et dans la moitié sud du territoire
- Accompagner le projet d'hébergements « nature » à Saint Vrain

TOURISME D'AFFAIRES ET MICE



FORCES

- Présence d'une offre variée pour des séminaires au vert
- Cadre naturel préservé pour le développement d'une offre « séminaire au vert »
- Existence d'une offre pour les séminaires dans des sites remarquables (château de Villiers, musée Volant Salis)

FAIBLESSES

- Offre de salles de réunion limitée en nombre et capacité d'accueil
- Faible promotion de l'offre existante
- Inexistence d'hôtellerie spécialisée « affaires »

OPPORTUNITÉS

- Mettre en réseau les différents acteurs du MICE (salles, hébergements, traiteurs...)
- Promouvoir l'offre existante dans des sites Internet spécifiques pour le marché d'affaires (ex. Paris Region Meetings)
- Structurer l'offre pour répondre à une demande locale

MENACES

- Territoires à proximité positionnés sur le marché du tourisme d'affaires (Grand Paris sud, Paris Saclay, Fontainebleau)

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

LES MISSIONS D'ESSONNE TOURISME



FÉDÉRER, INFORMER ET STIMULER

tous les acteurs publics et
privés du département



ANALYSER, CONSEILLER, ÉVALUER ET COLLABORER

à la stratégie de
développement touristique
du département



COLLECTER, GÉRER, QUALIFIER

et mettre à disposition les informations
touristiques (observation)



FAIRE LA PROMOTION

de son offre touristique en France
et à l'étranger



GÉRER ET ANIMER

des filières infra départementales afin
de développer la mise en marché

VOUS AVEZ UN PROJET ? LE PÔLE INGÉNIERIE PEUT VOUS ACCOMPAGNER !



RÉSEAU

Mettre en relation les
partenaires privés et
institutionnels



ADMINISTRATION

Faciliter vos démarches



DIAGNOSTIC & DONNÉES

Analyser l'opportunité
touristique



FINANCEMENTS

- Accompagner vos recherches
- Appel à projets touristiques du
Département de l'Essonne
- Aide à la création et à la rénovation
d'hébergements touristiques
- Fonds régional pour le tourisme



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DU TOURISME DE L'ESSONNE

19 Rue des Mazières - 91000 EVRY-COURCOURONNES
01 64 97 36 91
www.essonnetourisme.com